

2019 RAPPORT PILIER 3

Version révisée de juin 2020



Crédit Mutuel
ARKEA

Sommaire

1. Objectifs et politiques de gestion des risques	1
1.1. Profil de risque	1
1.2. Gouvernance des risques	4
1.3. Appétence au risque	7
2. Champ d'application du cadre réglementaire	10
3. Fonds propres	13
3.1. Composition des fonds propres	13
3.2. Exigences de fonds propres	22
4. Indicateurs Prudentiels	23
4.1. Ratios de solvabilité	23
4.2. Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	24
4.3. Ratio de levier	26
5. Adéquation du capital	29
6. Risque de crédit	30
6.1. Expositions	30
6.2. Qualité de crédit des actifs	34
6.3. Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	42
6.4. Approche standard	43
6.5. Approche notation interne	43
7. Risque de crédit de contrepartie	50
8. Techniques d'atténuation du risque de crédit	55
9. Titrisation	58
10. Risque de marché	59
11. Risque de taux du portefeuille bancaire	60
12. Risque opérationnel	61
13. Risque de liquidité	63
14. Informations sur les actifs grevés et non grevés	70
15. Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération	72
16. Annexes	73
16.1. Liste des tableaux	73
16.2. Tableau de concordance Pilier 3	74

1. Objectifs et politiques de gestion des risques

Le groupe Arkéa est un groupe de bancassurance. Il réunit Crédit Mutuel Arkéa, les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi qu'une quarantaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère bancaire et financière. Créées pour élargir l'offre de produits et services du groupe Arkéa, ces filiales reflètent la volonté du groupe de toujours mieux servir ses sociétaires et clients, particuliers, professionnels de proximité et entreprises et de contribuer au développement de ses territoires en accompagnant le financement de leurs infrastructures par les collectivités et institutionnels.

Face aux défis auxquels doit aujourd'hui faire face la profession bancaire, le groupe Arkéa continue à promouvoir une culture d'entreprise d'adaptation permanente à l'évolution du contexte d'exercice des activités fondant son objet social. La prise d'initiatives engagées depuis quelques années vise à accompagner les mutations technologiques, l'émergence de nouveaux acteurs et les évolutions comportementales de la clientèle.

Le niveau des fonds propres accumulés au fil des ans témoigne de la récurrence des revenus et des résultats dégagés par le modèle d'affaires du groupe Arkéa. Il illustre la confiance générée et entretenue par une stratégie de développement alliée à un profil de risque diversifié et modéré.

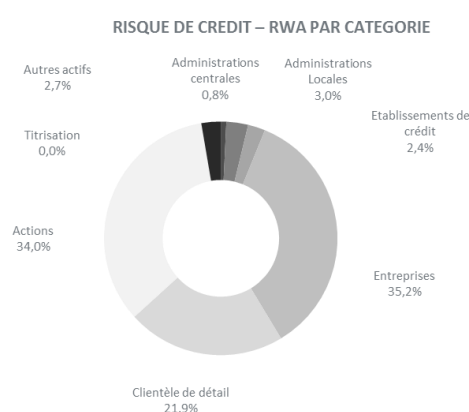
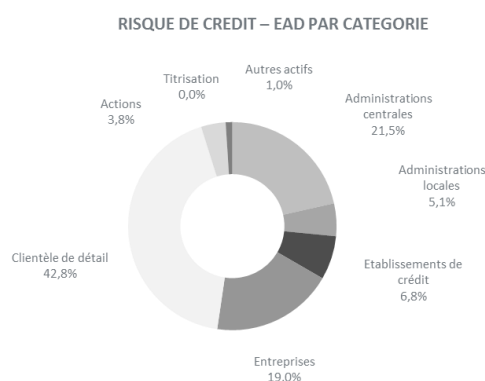
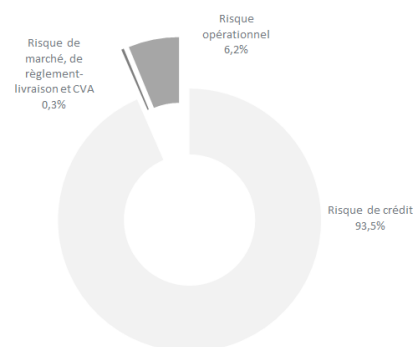
Le rapport Pilier 3 s'inscrit en complément du document d'enregistrement universel (URD – *Universal Registration Document*) 2019 de Crédit Mutuel Arkéa qui précise notamment les facteurs de risque et impacts liés à la crise sanitaire Covid-19 en cours.

1.1. Profil de risque

La bancassurance de détail constitue le cœur de métier du groupe Arkéa comme en témoigne la part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du groupe (93,5% fin 2019) et la prédominance du portefeuille de la clientèle de détail dans cette part.

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fonds propres globaux	8 050 868	6 327 151
Fonds propres de catégorie 1 (TIER 1)	6 198 622	5 639 376
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 164 355	5 593 693
Résultat net part du groupe mis en réserve	469 707	397 788

Ratio de levier : 6,3%
Ratio de solvabilité global : 21,4%
Ratio CET1 : 16,4%
Ratio conglomérat : 183%
Ratio LCR : 146%



Ce profil de risque reflète le pilotage de l'activité et des risques associés mis en œuvre par le groupe Arkéa. Ce pilotage, opéré sous le contrôle de Crédit Mutuel Arkéa est décliné par chacune des entités du groupe.

Pour pérenniser ses résultats, le groupe Arkéa vise :

- une grande sécurité en matière de solvabilité et de liquidité, objets d'un suivi attentif et facteurs de confiance tant pour la clientèle (sociétaires et non sociétaires) que pour les investisseurs contribuant au refinancement du groupe ;
- une résistance suffisante à des scénarios de stress issus d'évolutions macro-économiques défavorables (assèchement de la liquidité, déformation substantielle de la courbe de taux, dégradation des valeurs de marché des actifs exposés, altération de la capacité de remboursement des émetteurs des instruments de dette détenus et des clients emprunteurs) ou de difficultés limitées à certains secteurs d'activité ou acteurs d'importance.

L'atteinte de ces objectifs repose principalement sur :

- une politique de solvabilité destinée à entretenir durablement la solidité financière du groupe Arkéa. S'appuyant sur une structure de fonds propres prudentiels marquée par une forte proportion de réserves, elle se traduit par la définition d'une marge de sécurité élevée par rapport aux exigences de fonds propres réglementaires notifiées par l'autorité de supervision prudentielle, sous forme de niveau plancher du ratio de solvabilité, au titre du pilier 2 de la réglementation ;
- la mise en œuvre d'une politique de risque de crédit se traduisant durablement par une grande qualité du portefeuille de crédit, qu'il s'agisse des crédits octroyés à la clientèle ou de placements de trésorerie :

- le portefeuille de crédits regroupe une clientèle très diversifiée, au sein de laquelle les particuliers représentent la plus grande part aux côtés des professionnels de proximité (artisans, petites entreprises, agriculteurs, ...), des associations, des PME et grandes entreprises ainsi que des collectivités et institutionnels. La politique d'octroi s'appuie sur une connaissance approfondie de l'emprunteur, de son activité, de son projet et se réfère à un système de notation interne éprouvé, fondé pour l'essentiel, sur des modèles statistiques homologués par l'autorité de supervision. La capacité de remboursement intrinsèque l'emporte sur la prise en compte de la valeur des sûretés lors de la décision d'octroi (cf. décision en matière de crédit habitat notamment) ;
- les placements de trésorerie reflètent également une grande qualité de risque de crédit, avec une très forte prépondérance des encours « *investment grade* », investis prioritairement sur des instruments émis par l'Etat français ou des contreparties financières européennes, pour une bonne part sous forme d'obligations sécurisées ;
- une politique de risque de marché prudente, en l'absence de portefeuille de négociation, quasi-exclusivement dédiée au placement des excédents de trésorerie, les opérations réalisées en faveur de la clientèle étant systématiquement adossées au marché ;
- une politique de risque de liquidité également prudente, Crédit Mutuel Arkéa agissant en tant que centrale de refinancement et de remplacement pour toutes les entités composant le périmètre bancaire du groupe ;
- une politique de risque de taux d'intérêt permettant à Crédit Mutuel Arkéa d'opérer en tant que centrale de taux pour toutes les activités bancaires du groupe, centrale de refinancement y compris ;
- une politique de risque opérationnel ayant pour enjeu de maintenir la fiabilité, la sécurité et l'efficacité des processus du groupe Arkéa à leur meilleur niveau. Elle contribue à la meilleure satisfaction des sociétaires et clients ainsi qu'à la bonne santé financière du groupe Arkéa par la minimisation du coût des incidents et des fonds propres mobilisés pour leur couverture. Son application pratique se traduit par :
 - une cartographie des risques opérationnels, fondée sur un référentiel des processus couvrant la totalité des activités du groupe Arkéa ;
 - l'animation des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel au rang desquels figure notamment le plan d'urgence et de poursuite des activités (PUPA) ;
 - l'auto-évaluation des impacts en situation ordinaire et en situation exceptionnelle, complétée de plans d'actions destinés à réduire les effets de leur répétition, ou à en éliminer les causes, si cela est possible et économiquement justifié ;
 - la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information couvrant à la fois le développement et l'exploitation, internalisés ou externalisés, des applications informatiques et des données, mais aussi, dans un contexte de digitalisation croissante de l'activité, la cyber-sécurité d'une façon générale, avec un domaine prenant de plus en plus d'importance, à savoir la sécurité des paiements en ligne opérés par les différentes entités du groupe, banque en ligne comme banque à réseau ;
- une politique de conformité qui, par une application sérieuse des dispositions réglementaires ou juridiques, assure une protection de l'image et de la réputation du groupe Arkéa et de ses dirigeants ;
- une politique de gestion de l'activité assurantielle à même de soutenir le cœur d'activité du groupe, suivant des objectifs de rentabilité et de solvabilité, dans un cadre de risque maîtrisé.

Par ailleurs, le risque climatique, bien qu'appréhendé comme un facteur de vulnérabilité, peut aussi être un facteur d'atténuation pour l'ensemble des catégories de risque existantes. Les définitions et actions mises en œuvre figurent dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa, dans la partie « Risques ».

1.2. Gouvernance des risques

La gouvernance des risques repose sur l'organisation de la fonction de gestion des risques au sein du groupe Arkéa et de l'organe de direction de Crédit Mutuel Arkéa et de chacune de ses entités.

L'organisation de la « fonction de gestion des risques » comporte différents acteurs :

- l'organe de surveillance : le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité des risques et de contrôle interne pour le groupe ainsi que le Conseil d'administration ou Conseil de surveillance de chaque entité ;
- l'instance exécutive : le Comité exécutif et le Comité de surveillance des risques pour le groupe et la Direction générale / le Directoire / le Comité de direction ainsi que le Comité de surveillance des risques ou son équivalent pour chaque entité ;
- le responsable de la « fonction de gestion des risques » : la Directrice des risques pour la maison-mère Crédit Mutuel Arkéa et le groupe, et le responsable désigné pour chaque entité ;
- les correspondants par type de risque : les personnes désignées pour chaque entité.

Organes de surveillance

L'organe de surveillance de chaque entité, Conseil d'administration ou Conseil de surveillance, contribue à la gestion des risques. Il approuve le cadre d'appétence au risque et ses indicateurs chiffrés. Il fixe ainsi les limites et objectifs de gestion des risques et en surveille le respect permanent via les points réguliers qui lui sont faits par l'instance exécutive.

Les limites et/ou objectifs de gestion des risques fixés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa s'imposent à la totalité du groupe. Les limites et/ou objectifs de gestion des risques fixés par les organes de surveillance des réseaux de caisses de Crédit Mutuel et filiales sont par conséquent compatibles et cohérents avec les seuils adoptés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Emanation du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, le Comité des risques et de contrôle interne a pour mission de l'assister dans sa responsabilité, dans la maîtrise des risques des activités du groupe Arkéa, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014. Il est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, permanent et périodique, et de gestion des risques du groupe. Son rôle consiste à porter « *une appréciation notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre¹* ». Le Comité des risques et de contrôle interne se fait présenter la situation globale des risques du groupe arrêtée à chaque fin de trimestre, complétée d'une mise en perspective sur un horizon de 12 mois. A cela s'ajoutent notamment la présentation de la revue annuelle du cadre d'appétence au risque et du système de limites, risque par risque, les déclarations réglementaires ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) et ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) et le présent document.

¹ Extrait de la Charte de fonctionnement du Comité des risques et du contrôle interne.

Instances exécutives

Les instances exécutives de chaque entité sont responsables de la gestion des risques de leurs activités. Ainsi, le Comité exécutif du groupe est responsable de la gestion des risques du groupe devant le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

A ce titre, il élabore le cadre d'appétence au risque du groupe qu'il propose au Conseil d'administration. Il valide également les limites qui lui sont proposées par le Comité de surveillance des risques du groupe avant de les présenter pour adoption au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Il est tenu régulièrement informé de la situation des risques du groupe par des tableaux de bord mensuels et par une revue générale trimestrielle.

Les dirigeants effectifs de chaque entité du groupe ont le même rôle et les mêmes prérogatives à leur niveau, étant entendu que la politique de gestion du risque propre à chaque entité est cohérente avec celle du groupe. Ceci vaut notamment pour le système de limites et pour les procédures groupe déclinées par entité.

Par délégation du Comité exécutif du groupe, le Comité de surveillance des risques et les comités ad hoc dédiés (le Comité de gestion du capital et du bilan et le Comité de gouvernance du risque informatique) assurent le suivi global de tous les risques des activités du groupe, ce qui inclut à la fois :

- la proposition de cadre d'appétence au risque et de limites opérationnelles associées ;
- la validation de la politique de gestion de chaque risque du groupe Arkéa ;
- le suivi des résultats de l'exécution de ces politiques, et notamment le contrôle du respect des limites, ainsi que les impacts sur le résultat et les ratios réglementaires, tant en situation réelle qu'en situation prévisionnelle ;
- l'examen de toute mesure nécessaire ou utile à la gestion de ces risques.

Ces dispositions s'appliquent aussi à l'instance faisant office de Comité de surveillance des risques pour chaque entité. Chaque entité dispose en effet, selon sa taille, d'un Comité de surveillance des risques ou d'un Comité couvrant à la fois les domaines « contrôle permanent » et « risques » quand ce rôle n'incombe pas directement aux dirigeants effectifs.

Cette organisation laisse la responsabilité ultime des risques d'une entité, que ses activités soient externalisées ou non, à celle-ci et notamment à ses dirigeants effectifs. Ceux-ci doivent régulièrement rendre compte de la situation des risques de l'entité à leur organe de surveillance.

Fonction de gestion des risques

Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du groupe est désigné par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition du Directeur général. Cette responsabilité a été confiée à la Directrice des risques du groupe Arkéa.

Chaque entité du groupe désigne également son responsable de la « fonction de gestion des risques » selon la même procédure : proposition par les dirigeants effectifs, après recueil de

l'avis de la Directrice des risques du groupe Arkéa, et approbation par l'organe de surveillance.

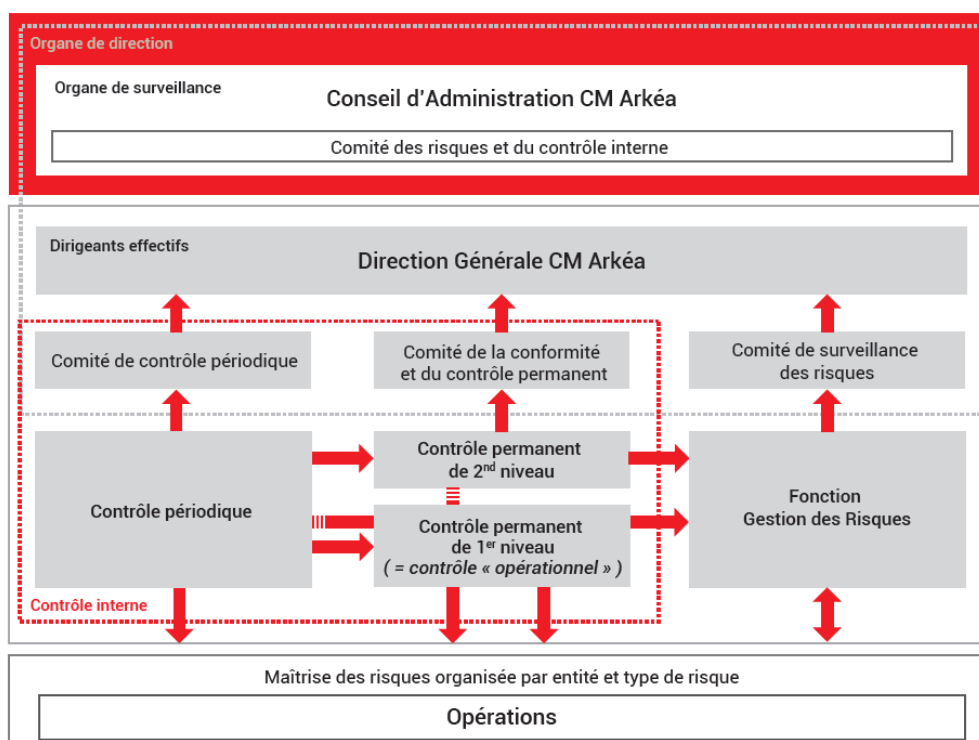
Ces responsables de la « fonction de gestion des risques » s'appuient sur un réseau de correspondants dédiés à la surveillance de chaque risque dans chaque entité. Pour chacun des types de risque identifiés dans le groupe, un référent pour l'ensemble du groupe est nommé au sein de la Direction des risques du groupe Arkéa. Il a pour correspondants les personnes nommées dans l'ensemble des structures exposées au même risque. Ces correspondants sont des référents de la « fonction de gestion des risques » au sein de leur entité, pour les risques dont ils ont l'expertise. Ils sont chargés de l'animation et de la maîtrise des risques dont ils sont garants, conjointement avec le responsable de la « fonction de gestion des risques » désigné.

Contrôle interne

Le contrôle interne, regroupant le contrôle permanent et le contrôle périodique, contribue à la gouvernance des risques. Pour ce faire, le groupe Arkéa dispose, d'une part, d'une filière de contrôle permanent présente dans chaque entité et animée par la Direction de la conformité et du contrôle permanent du groupe Arkéa et, d'autre part, d'une Direction unique de l'inspection générale et du contrôle périodique, intervenant directement dans toutes les entités du groupe.

Chacune de ces fonctions rend compte aux instances exécutives que sont le Comité de la conformité et du contrôle permanent et le Comité de contrôle périodique et à l'organe de surveillance, via le Comité des risques et de contrôle interne, voire directement au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

La gouvernance des risques du groupe Arkéa bénéficie d'une organisation marquée par la complémentarité effective de la « fonction de gestion des risques », du contrôle périodique et du contrôle permanent, comme présenté dans le schéma ci-dessous :



1.3.Appétence au risque

Le groupe Arkéa, coopératif et mutualiste, entretient durablement un modèle de développement moderne, rentable et globalement prudent. Le niveau des fonds propres accumulés au fil des ans témoigne de la récurrence des revenus et des résultats dégagés. Il illustre la confiance générée et fondée sur une stratégie de développement, alliée à un profil de risque modéré, inhérent au cadre d'appétence effectivement mis en œuvre sur la durée.

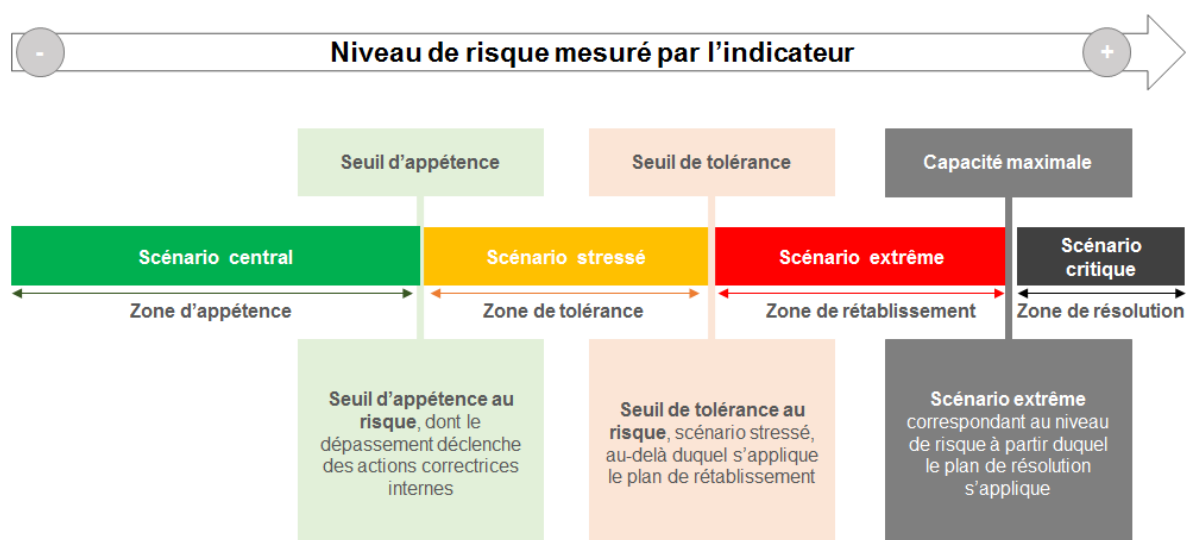
La priorité donnée à une rentabilité et un risque raisonnés conforte le capital de confiance nécessaire à la pérennisation de la relation commerciale avec la clientèle. Elle caractérise singulièrement le modèle coopératif et mutualiste du groupe Arkéa, où le sociétaire, copropriétaire, est également client et privilégie la qualité d'une relation durable avec sa banque au rendement offert par le capital social qu'il détient. Le critère de la rentabilité du capital social intervient dans une appréciation globale à moyen ou long terme, sans immédiateté pressante. Le groupe Arkéa peut ainsi accompagner, voire anticiper, les mutations de son environnement et ce, en continuant à bien maîtriser ses risques.

Cadre d'appétence au risque

L'appétence au risque est définie par les niveaux souhaités et supportables de chaque type de risque, tant dans un contexte économique et financier normal que dégradé et ce, en application d'une stratégie de développement sur un horizon prévisionnel d'au moins trois ans. Le cadre d'appétence au risque du groupe Arkéa vise à bien gouverner et piloter la gestion des risques en mettant en œuvre un dispositif cohérent.

L'architecture du cadre d'appétence au risque peut se représenter en fonction des différents niveaux de risque possibles, formalisés sous forme de scénarios :

- le **scénario central** correspond à une situation de risque normale ;
- le **scénario stressé** correspond à une situation de dégradation exceptionnelle d'un ou plusieurs risques ;
- le **scénario extrême** correspond à une situation de risque appelant la mise en œuvre du plan préventif de rétablissement ;
- le **scénario critique** correspond à une situation où la résolution est opérée par le Conseil de résolution unique (ci-après « **CRU** »), instance décisionnelle européenne en matière de résolution des établissements financiers non viables.



Cette représentation des situations de risque possibles fait apparaître **trois seuils** séparant **quatre zones de risque** :

- **trois seuils correspondant à trois niveaux de valorisation du risque** :
 - le **seuil d'appétence au risque**, niveau conforme à la politique d'appétence au risque du groupe, pour l'exercice courant de ses activités, et niveau maximal limite de risque en situation normale. Ce seuil d'appétence est complété d'un seuil d'alerte dont l'atteinte et le dépassement entraînent une information auprès de l'organe de direction de Crédit Mutuel Arkéa ;
 - le **seuil de tolérance au risque**, niveau au-delà duquel s'applique le plan préventif de rétablissement déclaré auprès du CRU ;
 - la **capacité maximale de risque absorbable**, niveau au-delà duquel s'applique le plan de résolution sous l'autorité du CRU ;
- **quatre zones de risque** dont trois sont sous la gouvernance de Crédit Mutuel Arkéa :
 - la **zone d'appétence** au risque, reflétant le degré de prudence ou d'appétence pour le risque considéré ; cette zone sert à la fixation des limites opérationnelles, risque par risque, en situation courante, les limites pouvant correspondre au seuil d'appétence voire rester en deçà (*cf. cas d'activité naissante ou non encore mature voire de risque à mieux maîtriser*) ;
 - la **zone de tolérance**, zone nécessaire à la couverture de toute dégradation exceptionnelle du risque, prenant en compte les mesures d'atténuation rapide du risque. Elle dicte le seuil d'appétence, le seuil de tolérance étant lui-même contraint par la surface de la zone de rétablissement ;
 - la **zone de rétablissement**, zone d'application des mesures extrêmes figurant dans le plan préventif de rétablissement, et dont le seuil d'entrée ou seuil de rétablissement dépend de la puissance des solutions de redressement, afin d'éviter le dépassement de la capacité maximale de risque et l'entrée en zone de résolution ;
 - la **zone de résolution**, zone où la gouvernance échoit au CRU, les seuils réglementaires d'exercice de l'activité ayant été dépassés.

Gouvernance du cadre d'appétence

La revue du cadre d'appétence au risque, au moins une fois par an, fait partie du processus de pilotage global du groupe. La prévision d'activité et de résultat à moyen terme intègre nécessairement une appréciation du risque futur, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions dégradées. Cet exercice vise à assurer une trajectoire de développement conduisant, avec les plus grandes chances de réussite, vers l'atteinte de l'objectif de couple rendement/risque fixé.

Le cadre d'appétence au risque est ainsi une des pièces maîtresses de la fonction de pilotage des activités du groupe. Sa revue annuelle est donc l'occasion :

- de statuer sur le niveau de risque porté par le groupe ;
- de mesurer la capacité éventuelle d'absorption de risque additionnel ;
- de projeter ce niveau de risque selon des hypothèses de développement des activités associées à des scénarios de risque.

Cet exercice itératif conduit à l'adoption du plan annuel et du plan à moyen terme, assurant ainsi la cohérence des politiques commerciale, financière et de risque. Préparé de façon conjointe par les directions financière et des risques du groupe Arkéa et ce, en concertation avec les directions des entités composant le groupe, il est présenté au Comité de surveillance des risques puis au Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa pour validation,

avant de l'être au Comité des risques et de contrôle interne puis au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, pour adoption finale.

Son application fait ensuite l'objet d'un suivi dont les résultats sont publiés dans le tableau de bord trimestriel des risques et communiqués à l'organe de direction du groupe.

Tests de résistance (*stress tests*)

Les *stress tests*, ou tests de résistance, font partie intégrante du dispositif de gestion des risques mis en place par le groupe. Ils consistent à simuler des scénarios prospectifs (économiques, financiers, politiques, réglementaires) sévères mais plausibles afin de mesurer la capacité de résistance de la banque à de telles situations.

Les *stress tests* sont déployés au niveau national. Le groupe Arkéa décline certains d'entre eux sur son périmètre consolidé.

Le dispositif de *stress tests* inclut des stress tests spécifiques par type de risque tels que :

- les *stress tests* crédit servant à déterminer la variation des exigences de fonds propres et de coût du risque en fonction de scénarios de sensibilité assis sur une position économique identifiée ;
- les *stress tests* de taux permettant la mesure de la sensibilité d'indicateurs tels que le PNB à des scénarios de déplacement de courbe de taux ;
- les *stress tests* de liquidité visant à calculer l'horizon de survie dans un environnement stressé ;
- les *stress tests* marchés basés sur des scénarios historiques et hypothétiques sur les activités de marché ;
- les *stress tests* opérationnels permettant de calculer un niveau de perte potentielle dans le cadre de la méthode AMA.

Tant dans le cadre des approches économiques que dans celui du plan préventif de rétablissement, le groupe s'attache à développer un programme de stress complet. Partant de sa cartographie globale des risques et de l'identification de ses principales vulnérabilités, l'ensemble Crédit Mutuel a construit un programme de stress gradué, dont la sévérité est déclinée sur trois niveaux :

- les stress utilisés dans les approches économiques d'évaluation des besoins en fonds propres et en liquidité (ICAAP et ILAAP), calibrés sur la base d'hypothèses sévères et plausibles. ;
- les stress développés dans le plan préventif de rétablissement. Ces scénarios, dont l'occurrence est très peu probable, permettent de tester l'efficacité des options de redressement ;
- la réalisation de stress à hauteur de la capacité du groupe à assumer des risques (reverse stress test). Leurs résultats permettent de montrer la distance du groupe à une situation de redressement, voire de résolution, dans des conditions économiques dégradées et maximalistes.

Le groupe Arkéa contribue aux exercices de stress réglementaires coordonnés par la supervision et/ou l'Autorité bancaire européenne.

2. Champ d'application du cadre réglementaire

En application des dispositions du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ci-après « **Règlement CRR** »), les périmètres comptable et réglementaire se composent des mêmes entités. Seule la méthode de consolidation change.

La méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances et fonds communs de titrisation qui sont consolidés réglementairement par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

Tableau 1 (LI3) : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité)

Nom de l'entité	Méthode de consolidation statutaire	Méthode de consolidation réglementaire				Secteur d'activité
		Intégration Globale	Intégration Proportionnelle	Ni consolidée ni déduite	Déduite	
Arkéa Banking Services	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services bancaires
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque d'entreprises
Arkéa Bourse Retail	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Holding
Arkéa Capital	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
Arkéa Capital Investissement	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Capital investissement
Arkéa Capital Managers Holding SLP	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Capital investissement
Arkéa Capital Partenaire	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Capital investissement
Arkéa Crédit Bail	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Crédit bail et location financement
Arkéa Direct Bank	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Inter médiation financière et boursière
Arkéa Foncière	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Immobilier
Arkéa Home Loans SFH	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Structure de refinancement
Arkéa Public Sector SCF	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Structure de refinancement
Arkéa SCD	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Budget Insight	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque / Banque mutualiste
Caisse de Bretagne de CMA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque mutualiste
CFCAL Bank (succursale belge de CFCAL Banque)	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque de réseaux spécialisés
CFCAL Banque	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque de réseaux spécialisés
Crédit Mutuel Arkea	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque mutualiste
FCT Collectivités	Intégration Globale	-	-	X	-	Banque/Fonds commun de titrisation
Fédéral Equipements	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Federal Finance	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs
Fédéral Finance Gestion	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
Fédéral Service	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Financo	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Banque de réseaux spécialisés
Finansemble	Mise en équivalence	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
GICM	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Izimmo	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Immobilier
Izimmo Holding	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Holding
Keytrade Bank (succursale d'Arkéa Direct Bank)	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Inter médiation financière et boursière
Keytrade Bank Luxembourg SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Inter médiation financière et boursière
La Compagnie Française des Successions	Mise en équivalence	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
Leetchi SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Linxo Group	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque / Prestations de services
Mangopay SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Monext	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
New Port	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque / Holding
Nextalk	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Nouvelle vague	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Novelia	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances
Procapital	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Inter médiation financière et boursière
Pumpkin	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Prestations de services
Schelcher Prince Gestion	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
SCI Interfédérale	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Immobilier
SMSPG	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Holding
SMSPG 2	Intégration Globale	X	-	-	-	Assurances et gestion d'actifs / Holding
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque / Inter médiation financière et boursière
Survénir	Intégration Globale	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie
Survénir Assurances	Intégration Globale	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie
Vivienne Investissement	Mise en équivalence	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
Yomoni	Mise en équivalence	-	-	X	-	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
Younited credit	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque / Prestations de services

Les entités ni consolidées, ni déduites sont mises en équivalence et pondérées en risque.

Tableau 2 (LI1) : Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires

En milliers d'euros	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Caisse, Banques centrales - Actif	10 083 885	10 083 885	10 083 885	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 480 688	1 483 869	928 433	568 290	-	-	12 854
Instruments dérivés de couvert. – Actif	1 082 121	1 082 121	-	1 082 121	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 654 975	9 654 975	9 654 975	-	-	-	-
Titres au coût amorti	635 489	635 489	635 489	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	9 785 387	9 785 374	7 717 732	2 067 642	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	62 444 613	62 938 183	62 140 101	189 988	-	-	608 094
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	790 682	790 682	-	-	-	-	790 682
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	58 172 448	0	0	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	240 252	232 212	232 212	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	144 962	130 270	124 841	-	-	-	5 429
Comptes de régularisation et actifs divers	911 703	959 456	959 456	-	-	-	-
Actifs non courants destinés à être cédés	5 336	5 336	5 336	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	197 630	2 366 729	2 360 669	-	-	-	6 060
Immeubles de placement	144 215	144 215	144 215	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	343 158	325 280	325 280	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	457 604	451 820	-	-	-	-	451 820
Ecart d'acquisition	566 776	566 776	-	-	-	-	566 776
Total Actif	157 141 924	101 636 673	95 312 624	3 908 041	-	-	2 416 007
Passif							
Banques centrales - Passif	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 173 150	1 176 331	-	-	-	565 005	611 326
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 043 663	1 043 663	-	1 043 663	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	7 767 767	7 783 727	-	4 847 015	-	-	2 936 712
Dettes envers la clientèle	61 700 260	62 395 655	-	52 039	-	-	62 343 616
Dettes représentées par un titre	16 533 888	16 499 171	-	-	-	-	16 499 171
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	274 938	274 938	-	-	-	-	274 938
Passifs d'impôt courants	110 949	98 750	-	-	-	-	98 750
Passifs d'impôt différés	151 241	52 652	52 323	-	-	-	330
Comptes de régularisation et passifs divers	2 296 644	2 130 531	-	295 245	-	-	1 835 286
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques	48 563 719	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC - JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre - JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading	114 401	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	1 047 554	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. - Passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	5 982 276	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	452	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	531 286	332 867	-	-	-	-	332 867
Dettes subordonnées émises par les banques	2 498 059	2 498 059	-	-	-	-	2 498 059
Capitaux propres totaux	7 351 679	7 350 329	-	-	-	-	7 350 329
Capitaux propres - part du groupe	7 348 433	7 348 433	-	-	-	-	7 348 433
Capital et primes liées	2 353 416	2 353 416	-	-	-	-	2 353 416
Réserves consolidées - Groupe	4 294 470	4 294 470	-	-	-	-	4 294 470
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres - Groupe	189 810	189 810	-	-	-	-	189 810
Résultat - Groupe	510 737	510 737	-	-	-	-	510 737
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 246	1 896	-	-	-	-	1 896
Total Passif	157 141 925	101 636 674	52 323	6 237 962	-	565 005	94 781 384

Les écarts entre les colonnes « valeurs comptables d'après les états financiers publiés » et « valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire » résultent uniquement des différences de méthode entre les périmètres statutaire et réglementaire (cf. tableau 1).

Tableau 3 (LI2) : Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers

En milliers d'euros	Eléments soumis au :				
	Total	cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	99 220 665	95 312 624	3 908 041	-	-
Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	6 855 290	52 323	6 237 962	-	565 005
Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	92 365 376	95 260 302	- 2 329 921	-	565 005
Engagements Hors Bilan	28 334 263	28 334 263		-	
Ecart de valorisation sur HB	- 21 335 518	- 21 335 518		-	
Écarts de valorisation	557 668		557 668		
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5 300 273		4 731 604		568 669
Écarts découlant de la prise en compte des provisions	882 587	882 587		-	
Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
Autres	- 225 883	- 225 883		-	
Valeur réglementaire des expositions	105 878 766	102 915 751	2 959 351	-	3 664

3. Fonds propres

3.1. Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie II du Règlement CRR, complété par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres comprennent :

- des fonds propres de catégorie 1, constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 Capital* - CET1) nets de déductions et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier One Capital* - AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2 Capital* – T2) nets de déductions.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des rémunérations et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

L'article 92, paragraphe 1 du Règlement CRR, fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5% et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6%.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires (cf. tableau ci-dessous sur le rapprochement des fonds propres comptables et prudentiels).

Filtres prudentiels

Les filtres prudentiels liés aux plus et moins-values latentes sur *cash-flow hedge* et sur *spread* émetteur, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente (AVA) et les pertes ou gains à la Juste Valeur résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif (DVA) sont appliqués conformément aux dispositions du Règlement CRR.

Différences sur mise en équivalence

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

Autres ajustements réglementaires

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes fixés préalablement sur proposition ou décision formelle de l'organe de direction ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels nets d'impôt différé ;

- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ;
- les impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- la déduction des détentions directes ou indirectes de ses propres instruments CET1.

Par ailleurs, les détentions directes et indirectes détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier sont intégralement incluses dans la franchise et ne sont à ce titre pas déduites du CET1.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250%, il s'agit de la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 ;
- des fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

Tableau 4 : Rapprochement des fonds propres comptables / fonds propres prudentiels

En milliers d'euros	Consolidation Comptable	Consolidation Prudentielle	Ecart
Capitaux propres	7 351 677	7 350 329	
Capitaux propres - part du groupe - Hors OCI	7 158 624	7 158 624	
Capital souscrit et primes d'émissions	2 353 416	2 353 416	-
Réserves consolidées - Groupe	4 294 471	4 294 471	-
Résultat consolidé - Groupe	510 737	510 737	-
Capitaux propres - intérêts minoritaires - Hors OCI	3 244	1 896	
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	3 152	1 829	1 323
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	92	67	25
Gains ou pertes latents - Part du Groupe	189 809	189 809	-
dont instruments de capitaux propres	126 281	126 281	-
dont instruments de dettes	195 860	195 860	-
dont couverture de flux de trésorerie	-2 002	-2 002	-
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	1	1	-
Autres éléments bilantiels			
Immobilisations incorporelles (a)	457 604	451 820	5 784
Ecart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	572 836	572 836	-
Impôts différés			
. Actifs	144 962	130 270	14 692
dont IDA sur déficit fiscal	5 429	5 429	-
. Passifs	151 241	52 652	98 589
dont IDP sur immobilisations incorporelles (b)	30 246	30 246	-
Dettes subordonnées	2 498 511	2 498 059	452

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit :

- ① L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3)
- ② Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR
- ③ L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1)
- ④ Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés
- ⑤ Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen
- ⑥ Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée

En milliers d'euros	CET1	AT1	T2
Fonds propres	6 164 355	34 267	1 852 246
Fonds Propres - Part du groupe	7 217 787		
Capital appelé versé et primes d'émission *	2 248 737		
Résultats antérieurs non distribués	4 499 343		
Bénéfice ou perte (part du groupe)	510 737		
(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-41 029		
Fonds Propres - Intérêts minoritaires	667	6	7
Intérêts minoritaires éligibles *	667	6	7
Gains ou pertes latents - part du groupe	-15 070		-
dont instruments de capitaux propres *	97 223		-
dont instruments de dettes *	21 317		-
dont Réserve de couverture de flux de trésorerie	-2 002		-
Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-1 039 028	34 262	1 852 238
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	-397 985		
(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-575 435		
(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	-5 099		
Dettes subordonnées *		34 262	2 354 291
Déductions et filtres prudentiels (détails page suivante)	-60 509	-	-502 053

Les astérisques (*) indiquent l'existence de clauses transitoires

En milliers d'euros	CET1	AT1	T2
Détails des déductions et filtres prudentiels	-60 509	-	-502 053
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250%	-		
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif *	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif *	-	-	-600 000
Déductions excédentaires par niveau de fonds propres	-	-	-
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			97 947
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			-
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	2 002		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-47 302		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-2 355		
Autres	-12 854		

(1)

(1) : CET1 => OPC

Tableau 5 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1

	PART A	NOUVELLE PART B	ANCIENNE PART B et PART C
Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest)		
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	96950041VJ1QP0B69503	96950041VJ1QP0B69503	96950041VJ1QP0B69503
Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier		
Traitement réglementaire			
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1		
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1	Non éligibles
Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé		
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	27 056 K€	2 172 997 K€	43 246 K€
Valeur nominale de l'instrument	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 €	1 €	1 €
Prix d'émission	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 €	1 €	1 €
Prix de rachat	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 €	1 €	1 €
Classification comptable	Capitaux Propres		
Date d'émission initiale	Variable		
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel		
Echéance initiale	NA		
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non		
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	NA		
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	NA		
Coupons / dividendes			
Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	NA		
Taux de coupon et indice éventuel associé	NA		
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividende stopper</i>)	Non		
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion		
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion		
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non		
Cumulatif ou non cumulatif	Non		
Convertible ou non-convertible	Non convertible		
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	NA		
Si convertible, entièrement ou partiellement	NA		
Si convertible, taux de conversion	NA		
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	NA		
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA		
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	NA		
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui		
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier		
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle		
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente		
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	NA		
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances		
Existence de caractéristiques non conformes (oui/ non)	Non	Non	Oui
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	A dividende prioritaire

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1 : N/A au 31.12.2019

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

	Titre Super Subordonné	Titre subordonné à terme	Titre subordonné à terme	Titre subordonné à terme
Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010096826	FR0013173028	FR0013236544	FR0013291556
Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire				
Règles transitoires CRR	Fonds propres AT1 pour 30% Fonds propres T2 pour 70%	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Non éligible	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Obligations	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	96 109 K€	498 768 K€	497 172 K€	497 083 K€
Valeur nominale de l'instrument	1 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Prix d'émission	1 000 €	99 966 €	99 605 €	99 637 €
Prix de rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
Classification comptable	Capitaux propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	05/07/2004	01/06/2016	09/02/2017	25/10/2017
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Echéance initiale	Obligations perpétuelles à durée indéterminée	01/06/2026	09/02/2029	25/10/2029
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	N/A	N/A	N/A
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	05/07/2014	N/A	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A
Coupons / dividendes				
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	6% semestriel du 05/07/2004 au 05/07/2005, puis variable semestriel jusqu'à la date de remboursement du titre : CMS10	3,25% annuel	3,50% annuel	1,875% annuel
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	N/A	N/A	N/A
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A	N/A	N/A	N/A
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A	N/A	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	N/A	N/A
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	non	non	non	non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A	N/A	N/A	N/A
Existence de caractéristiques non conformes	Oui	Non	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Absence de clause de waiver of set-off Remboursement anticipé automatique en cas de gross up	N/A	N/A	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2 (suite)

	Titre subordonné à terme	Titre subordonné à terme	Titre subordonné à terme
Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0013398369	FR0013407418	FR0013407087
Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire			
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	25 000 K€	744 900 K€	29 521 K€
Valeur nominale de l'instrument	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Prix d'émission	100 000 €	99 621 €	100 000 €
Prix de rachat	N/A	N/A	N/A
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	28/01/2019	11/03/2019	14/03/2019
Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
Echéance initiale	28/01/2031	11/03/2031	14/03/2031
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A	N/A	N/A
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A
Coupons / dividendes			
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	3,81% annuel	3,375% annuel	3,40% semestriel jusqu'au 14/03/21, puis Euribor 6 mois +2,15% jusqu'à échéance du titre.
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	N/A	N/A	N/A
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A	N/A	N/A
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A	N/A	N/A
Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	N/A
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A	N/A	N/A
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	N/A

Tableau 6 : Informations quantitatives sur les instruments de fonds propres

	31/12/2019	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	2 205 491	
<i>dont : Parts sociales</i>	2 200 053	
<i>dont : Prime d'émission</i>	5 438	
Bénéfices non distribués	4 499 343	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	- 15 070	
Fonds pour risques bancaires généraux	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	43 246	
Intérêts minoritaires éligibles au CET1	667	-
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	469 707	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	7 203 383	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	- 47 302	
Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 973 420	
Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	- 5 099	-
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	2 002	
Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	- 2 355	
Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres intruments CET1 (montant négatif)	- 12 854	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	
<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-	
<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	
Montant au dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	
<i>dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>		
<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>		
Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 1 039 028	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 164 355	

31/12/2019

Montant soumis à traitement
prérèglement (UE) n°575/2013 ou
montant résiduel en vertu du
règlement (UE) n° 575/2013

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	
<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>		
<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	34 262	
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	6	-
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	34 267	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	34 267	
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 198 622	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	2 354 291	
Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	7	-
<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		
Ajustements pour risque de crédit	97 947	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 452 246	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : ajustements réglementaires		
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-
Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-
Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	600 000
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	600 000
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 852 246	
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	8 050 868	
Total actifs pondérés	37 613 971	

RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS	
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,39%
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,48%
Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	21,40%
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	2,75%
dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50%
dont : exigence de coussin contracyclique	0,25%
dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%
dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EIS ^m) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	9,14%
MONTANTS INFERIEURS AUX SEUILS POUR DEDUCTION (AVANT PONDERATION)	
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	186 545
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	240 578
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	101 532
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	73 971
Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	92 757
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	97 947
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)	
Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	185 198
Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	34 262
Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 61 847
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-

3.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales énoncées dans les articles 92 et 438 du Règlement CRR, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

Tableau 7 (OV1) : Vue d'ensemble des risques pondérés

En milliers d'euros	Risques Pondérés (RWA)		Exigences minimales de fonds propres
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Risque de crédit (hors risque de crédit de contrepartie -RCC)	33 884 852	28 525 450	2 710 788
dont approche standard	6 349 833	5 891 738	507 987
dont approche de base fondée sur les notations internes	571 664	442 893	45 733
dont approche avancée fondée sur les notations internes	15 734 964	13 656 580	1 258 797
dont actions en approche NI	11 228 391	8 534 238	898 271
Risque de crédit de contrepartie	527 076	369 836	42 166
dont valeur de marché	410 312	263 722	32 825
dont exposition initiale	-	-	-
dont approche standard appliquée au risque de contrepartie	-	-	-
dont méthode des modèles internes	-	-	-
dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	-	-	-
dont CVA	116 764	106 114	9 341
Risque de règlement	219	713	18
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	-	-
dont approche fondée sur les notations internes	-	-	-
dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
dont approche par évaluation interne	-	-	-
dont approche standard	-	-	-
Risque de marché	-	-	-
dont approche standard	-	-	-
dont approches fondées sur la méthode des modèles internes	-	-	-
Grands Risques	-	-	-
Risque opérationnel	2 344 909	2 324 408	187 593
dont approche indicateur de base	354 580	377 910	28 366
dont approche standard	87 796	86 272	7 024
dont approche de mesure avancée	1 902 533	1 860 226	152 203
Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	856 915	799 287	68 553
Ajustement du plancher	-	-	-
Total	37 613 971	32 019 694	3 009 118

4. Indicateurs Prudentiels

4.1. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe Arkéa (après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés) s'élèvent à :

Tableau 8 : Ratios de solvabilité

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	6 164 355	5 593 693
Capital	2 248 736	2 256 083
Réserves éligibles	4 954 646	4 398 769
Déductions des fonds propres de base	-1 039 028	-1 061 159
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	34 267	45 683
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	1 852 246	687 776
Titres subordonnés et autres éléments	2 354 291	1 545 311
Déductions des fonds propres complémentaires	-502 046	-857 535
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	8 050 868	6 327 151
Expositions pondérées au titre du risque de crédit	35 152 079	29 588 459
Expositions pondérées au titre du risque de règlement	219	713
Expositions pondérées au titre du risque de marché et du CVA	116 764	106 114
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	2 344 909	2 324 408
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDEREES	37 613 971	32 019 694
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	16,39%	17,47%
Ratio Tier One	16,48%	17,61%
Ratio global	21,40%	19,76%

Comme pour les autres banques, le groupe Arkéa est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 2,5% au 31.12.2019 ;
- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement (« plafonné » à 2,5% en 2019) qui n'est pas, cette année, significatif pour le groupe Arkéa. Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (se traduisant notamment par une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (ci-après « HCSF »). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0% à 2,5% (voire au-delà, sous certaines conditions). En 2019, le HCSF a fixé ce taux applicable en France à 0,25%. La reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF. Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique au groupe est la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Tableau 9 : Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Total des expositions pondérées (en k€)	37 613 971
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement (en %)	0,252%
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	94 646

Tableau 10 : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique en k€

Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0% a été reconnu par le HCSP	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres				Quote-part des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total		
Royaume-Uni	20 942	645 277					6 902			6 902	0,261%	1,00%
Norvège	9 371	392 700					934			934	0,035%	2,50%
Suède	1 125	383 336					2 714			2 714	0,103%	2,50%
Danemark	4 115	160 787					464			464	0,018%	1,00%
Irlande	0	13 430					1 396			1 396	0,053%	1,00%
France	8 644 619	60 552 891					2 591 089			2 591 089	97,946%	0,25%
Autres pays	83 910	1 767 964					41 938			41 938	1,585%	0,00%
Total des expositions et des EFP	8 764 081	63 916 387					2 645 437			2 645 437		

4.2. Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le groupe Arkéa fait partie des conglomérats financiers supervisés par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après « **SGACPR** »). L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers Suravenir et Suravenir Assurances. Ces filiales commercialisent une large gamme de produits d'assurance vie, d'assurances de personnes, d'assurances de biens et de responsabilité.

Par dérogation aux articles 36 et 43 du Règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le groupe Arkéa à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « valeur de mise en équivalence pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence, et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe Arkéa est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de la « consolidation comptable », aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Les dispositifs de surveillance du risque afférents au conglomérat ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, le Comité de surveillance des risques et le Comité de gestion du capital et du bilan.

Cette surveillance se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres. Le ratio conglomérat faisant partie des indicateurs clés de solvabilité, il fait à ce titre l'objet d'une attention particulière :
 - o une limite interne a été définie. Elle est encadrée par des seuils de tolérance et de gestion ;
 - o en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupe, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le Règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de ratio conglomérat est de 100% et se calcule comme suit :

Ratio Conglomérat	=	$\frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$
----------------------	---	--

Au 31.12.2019, le groupe Arkéa affiche un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 183%, après intégration du résultat, net de dividendes estimés.

Le deuxième volet, relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée, permet de déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10% des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banque et assurance sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le dernier volet, relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs banque et assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements hors bilan ainsi que sur les produits échangés.

Tableau 11 (INS1) : Participations non déduites dans des entreprises d'assurance

En milliers d'euros	Exposition	RWA
Détention d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres	2 167 255	8 018 842

4.3. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière,
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils de tolérance et de gestion,
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie.

Le ratio de levier, rapporté aux fonds propres de catégorie 1, est en légère diminution par rapport à 2018 (- 0,4 pt) et s'élève à 6,3% à fin 2019.

Au numérateur, les fonds propres Tier 1 affichent une hausse de 10% (+0,6 Md€), et s'établissent à 6,2 Md€. Cette hausse est essentiellement due à la prise en compte du résultat annuel (+0,5 Md€).

Au dénominateur, le montant des expositions a progressé de 13,8 Md€ (+16,4%) pour atteindre 97,7 Md€ au 31.12.2019. Cette évolution est principalement liée à la hausse des expositions au bilan, notamment sur la catégorie souverain (+6.8 Md€ pour les encours Banque de France) et sur l'activité de crédit clientèle (+3,9 Md€ pour les crédits habitat et +2,0 Md€ pour les crédits d'investissement).

Tableau 12 (LRSum) : Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En milliers d'euros		Expositions au 31/12/2019
Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers		157 140 965
Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-	55 505 252
Ajustements sur les dérivés	-	686 924
Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)		447 054
Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)		6 101 893
(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)		-
(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-	6 580 322
Autres ajustements	-	3 194 508
Total de l'exposition du ratio de levier		97 722 906

Tableau 13 (LRCom) : Ratio de levier

En milliers d'euros	Expositions au 31/12/2019
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)	
Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	95 241 984
(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-
Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires)	95 241 984
Dérivés	
Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	405 819
Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	557 668
(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-
Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	-
(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-
Total des expositions sur dérivés	963 487
Expositions sur cessions temporaires de titres	
Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	1 995 864
Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	-
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	1 995 864
Autres expositions de hors-bilan	
Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	14 178 750
(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 8 076 857
Autres expositions hors-bilan	6 101 893
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)	
(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	-
(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	- 6 580 322
Fonds propres et exposition totale	
Tier 1	6 198 622
Total des expositions	97 722 906
Ratio de levier	
Ratio de levier	6,3%
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés	
Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Tableau 14 (LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan

En milliers d'euros	Expositions au 31/12/2019
Total des expositions du bilan* dont :	88 661 662
Expositions du trading book	-
Expositions du banking book, dont :	88 661 662
Obligations sécurisées	3 052 864
Expositions traitées comme les souverains	15 944 443
Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 464 818
Etablissements	2 941 484
Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	28 519 299
Expositions retail	15 115 999
Expositions corporate	13 307 407
Expositions en défaut	620 365
Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	4 694 982

** hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées*

5. Adéquation du capital

Le pilier 2 des accords de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier sert au dialogue entre la banque et le superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Le groupe Arkéa dispose ainsi d'un dispositif de mesure et de surveillance de ses risques, incluant notamment l'évaluation du capital interne dans le cadre de l'« *Internal Capital Adequacy Assessment Process* » (ICAAP). Cette démarche aboutit à la signature d'une déclaration ICAAP annuelle par le Président et le Directeur général de Crédit Mutuel Arkéa.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance des risques. Elle enchaîne les étapes suivantes, couvrant une période prévisionnelle de 3 ans au minimum :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques et à l'aide d'une cartographie globale des risques du groupe actualisée chaque année ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1 ;
- la détermination du niveau de fonds propres économiques à allouer, pour une complète couverture des risques, à la fois en scénario normal et en scénarios stressés.

L'excédent du besoin de fonds propres économiques par rapport aux exigences de fonds propres réglementaires, constitue une marge de sécurité de la solvabilité de la banque, en adéquation avec le cadre d'appétence au risque. Sa dimension est en effet fonction du profil de risque du groupe (au regard de ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du groupe, permettent d'attester que celui-ci dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques, selon son appétence en matière de solvabilité. En effet, le niveau de sécurité en solvabilité, mesuré par l'excédent de fonds propres comparativement à l'exigence de fonds propres réglementaire et au besoin de capital économique, est élevé, vu le profil de risque modéré du groupe Arkéa et l'importance de ses fonds propres.

6. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des principaux risques du groupe Arkéa. La politique de gestion des risques de crédit est présentée dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Risques ».

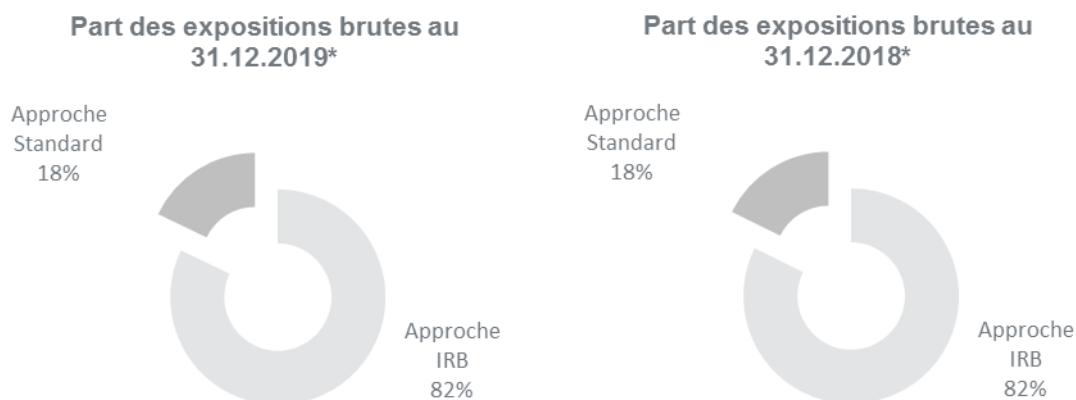
6.1. Expositions

Le groupe Arkéa utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par les autorités de tutelle :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille des banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille « *Corporate* ».

En 2018, dans le cadre des exercices *Target Review of Internal Models* (revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode avancée s'élève à plus de 80% au 31.12.2019. La méthode fondation n'est pas utilisée.



* Mesure sur le périmètre des portefeuilles
Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail

Tableau 15 (CRB-B) : Montant net total et moyen des expositions

En milliers d'euros	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année	RWA 31/12/2019
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-
Etablissements (banques)	5 619 663	6 106 199	544 213
Entreprises	22 251 343	22 320 112	11 879 956
Dont : Financements spécialisés	312 549	296 427	210 954
Dont : PME	7 915 110	7 660 341	3 773 027
Clientèle de détail	38 388 255	36 994 669	3 521 759
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	23 190 885	22 227 914	1 871 570
PME	2 988 704	2 874 974	526 882
Non-PME	20 202 180	19 352 940	1 344 688
Revolving	272 791	270 404	18 446
Autre - clientèle de détail	14 924 579	14 496 351	1 631 743
PME	5 676 098	5 558 151	899 282
Non-PME	9 248 481	8 938 200	732 461
Actions	3 722 647	3 351 082	11 798 272
Titrisations et autres actifs	495 204	551 245	360 710
Total approche IRB	70 477 112	69 323 308	28 104 910
Administrations centrales ou banques centrales	13 768 384	10 090 341	242 067
Administrations régionales ou locales	5 818 764	5 867 615	1 060 619
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	8 428 045	8 328 197	11 968
Banques multilatérales de développement	54 569	59 524	-
Organisations internationales	252 537	258 370	-
Etablissements (banques)	348 842	331 307	167 044
Entreprises	323 344	321 838	232 450
Dont : PME	71 644	69 181	75 276
Clientèle de détail	3 172 715	2 915 541	2 188 035
Dont : PME	339 644	278 030	192 708
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	4 516 948	4 075 928	1 759 699
Dont : PME	-	-	-
Expositions en défaut	241 101	228 574	251 512
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	42 655	39 562	4 265
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 141 674	1 241 585	134 456
Expositions sur actions	15 327	13 129	35 127
Titrisations et autres actifs	581 358	598 578	581 358
Total approche standard	38 706 263	34 370 090	6 668 601
Total	109 183 375	103 693 398	34 773 511

Expositions par zone géographique

Le groupe Arkéa exerce l'essentiel de ses activités en France. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec 93,3% des engagements auprès de contreparties françaises.

Tableau 16 (CRB-C) : Ventilation géographique des expositions

	Expositions nettes (en milliers d'euros)													
En milliers d'euros	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autres	Restes du monde	USA	Canada	Autres	Total
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements (banques)	4 359 068	1 890 988	60 932	8 524	25 467	10 167	435 659	754 288	1 173 042	1 260 595	7 150	846 964	406 481	5 619 663
Entreprises	22 219 445	21 529 539	144 984	48 854	7 627	94 588	157 413	188 084	48 357	31 897	6 800	-	25 097	22 251 343
Clientèle de détail	38 388 163	38 341 810	-	9	79	267	0	217	45 780	92	10	-	82	38 388 255
Actions	3 710 410	3 650 212	-	2 359	-	7 430	48 800	1 608	-	12 237	12 237	-	-	3 722 647
Titrisations et autres actifs	495 204	495 204	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	495 204
Total approche IRB	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290	69 172 290
Administrations centrales ou banques centrales	13 645 406	11 515 072	163 915	52 681	475 754	-	69 894	-	1 368 089	122 978	113 947	9 031	-	13 768 384
Administrations régionales ou locales	5 818 764	5 794 713	24 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 818 764
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	8 428 045	8 278 479	17 797	-	-	-	131 770	-	-	-	-	-	-	8 428 045
Banques multilatérales de développement	49 123	10 322	-	-	-	38 802	-	-	-	5 446	5 446	-	-	54 569
Organisations internationales	252 537	-	-	-	-	252 537	-	-	-	-	-	-	-	252 537
Etablissements (banques)	323 103	312 441	-	-	-	6 704	3 958	-	-	25 739	6 214	-	19 525	348 842
Entreprises	295 919	246 536	21 580	1 830	-	6 000	14 952	3 895	1 125	27 425	13 976	-	13 449	323 344
Clientèle de détail	3 172 715	3 172 715	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 172 715
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	4 516 948	4 516 948	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 516 948
Expositions en défaut	241 101	241 101	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241 101
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	32 086	-	-	-	-	-	5 639	17 047	9 399	10 569	-	10 569	-	42 655
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 141 674	1 141 674	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 141 674
Expositions sur actions	15 327	15 327	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 327
Titrisations et autres actifs	581 358	581 358	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	581 358
Total approche standard	38 514 105	35 826 686	227 342	54 511	475 754	304 042	226 214	20 942	1 378 613	192 158	139 583	19 600	32 975	38 706 263
Total	107 686 395	101 734 440	433 258	114 258	508 927	416 495	868 087	965 138	2 645 793	1 496 981	165 781	866 564	464 635	109 183 375

Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le groupe Arkéa présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur.

Tableau 17 (CRB-D) : Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie

	Administrations publiques	Banques et établissements financiers	Filiales (non bancaires) Groupe CM	Particuliers	Entrepreneurs individuels	Agriculteurs	Associations	Agro-alimentaire & boissons	Autres act. financières	Bâtiment & matériaux de construction	Biens & services industriels	Chimie	Distribution	Holdings - Conglomérats	Immobilier PI
En milliers d'euros															
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements (banques)	5 619 663														
Entreprises		305 717			88 552	825 563	271 794	1 461 666	2 067 462	2 088 376	1 032 105	408 592	2 318 311	1 444 911	2 291 900
Clientèle de détail			31 936 908	2 280 753	2 031 494	153 122	75 096	265 886	280 030	150 014	3 023	388 437	138 910		-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations et autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total approche IRB	-	5 619 663	305 717	31 936 908	2 369 306	2 857 057	424 916	1 536 763	2 333 348	2 368 406	1 182 119	411 614	2 706 748	1 583 821	2 291 900
Administrations centrales ou banques centrales	22 511 514														
Etablissements (banques)	5 818 770	391 497													
Entreprises		15 367			247	5 751		15 051	21 690		203	8 813	32 441	33 858	531
Clientèle de détail			7 898 616	4 164	879	67	224	345	2 184		619		2 459	484	
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations et autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total approche standard	28 330 284	391 497	15 367	7 898 616	4 412	6 631	67	15 276	22 034	1 982	9 431	32 441	36 317	17 904	531
Total	28 330 284	6 011 160	321 084	39 835 524	2 373 717	2 863 687	424 983	1 552 038	2 355 383	2 370 387	1 191 551	444 056	2 743 065	1 601 725	2 292 431

Immobilier autres (dont location et foncières)	Industrie automobile	Media	Pétrole & gaz, matières premières	Produits ménagers	Santé	Services aux collectivités	Technologies de pointe	Télécommunications	Transport industriel	Voyages & loisirs	divers	Actions	Autres actifs	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 619 663
4 186 669	422 876	88 764	294 523	220 746	325 034	435 275	349 992	70 730	843 946	401 957	5 881	-	-	22 251 343
105 379	127 099	10 807	3 643	20 606	29 232	44 020	15 633	293	100 979	226 556	335	-	-	38 388 255
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 722 647	-	3 722 647
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	495 204	495 204
4 292 048	549 975	99 571	298 165	241 351	354 267	479 295	365 625	71 023	944 926	628 513	6 217	3 722 647	495 204	70 477 112
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 511 514
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 210 267
-	100	83 633	107	47 669	56	1 031	3 039	24 936	2 799	14 894	137	-	-	329 167
276	3 505	273	-	23	197	-	209	-	1 850	497	86	-	-	7 916 956
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 157 001	-	1 157 001
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	581 358	581 358
176	87 138	380	47 669	78	1 227	3 039	25 145	2 799	16 744	634	86	1 157 001	581 358	38 706 263
4 292 224	637 113	99 951	345 834	241 430	355 494	482 334	390 770	73 822	961 670	629 147	6 303	4 879 648	1 076 563	109 183 375

Echéance des expositions

Tableau 18 (CRB-E) : Echéance des expositions

En milliers d'euros	à la demande	<= 1 an	> 1 an<= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-
Banques	72 544	2 033 304	2 922 322	571 598	19 896	5 619 663
Entreprises	1 450 691	1 391 173	4 299 372	7 576 012	7 534 096	22 251 343
Clientèle de détail	618 086	502 770	4 724 002	29 041 268	3 502 128	38 388 255
Actions	-	-	-	-	3 722 647	3 722 647
Titrisations et autres actifs	-	-	-	-	495 204	495 204
Total approche IRB	2 141 321	3 927 247	11 945 696	37 188 878	15 273 970	70 477 112
Administrations centrales ou banques centrales	50	12 564 510	621 086	582 714	24	13 768 384
Administrations régionales ou locales	81 408	214 141	249 904	4 148 188	1 125 122	5 818 764
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	4 059	403 627	171 957	1 060 506	6 787 897	8 428 045
Banques multilatérales de développement	-	15 299	12 874	26 396	-	54 569
Organisations internationales	-	247 051	5 486	-	-	252 537
Banques	-	8 140	27 102	-	313 600	348 842
Entreprises	-	146 565	78 450	2 229	96 101	323 344
Clientèle de détail	-	164 340	1 280 329	880 819	847 227	3 172 715
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	22 511	63 942	3 973 590	456 905	4 516 948
Expositions en défaut	-	30 681	39 695	151 366	19 360	241 101
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	-	8 472	34 183	-	-	42 655
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	1 141 674	1 141 674
Expositions sur actions	-	-	-	-	15 327	15 327
Titrisations et autres actifs	-	-	-	-	581 358	581 358
Total approche standard	85 517	13 825 335	2 585 008	10 825 808	11 384 595	38 706 263
Total	2 226 838	17 752 582	14 530 704	48 014 686	26 658 565	109 183 375

6.2. Qualité de crédit des actifs

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du traitement prudentiel sur le traitement comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisé pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, l'ensemble Crédit Mutuel, y compris le groupe Arkéa, applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (ci-après « **ABE** ») et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retard s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/de retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ *Retail*, 500€ *Corporate*) et relatifs (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

L'ensemble Crédit Mutuel, y compris le groupe Arkéa, a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'Autorité bancaire européenne :

- l'étape 1 consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par l'ensemble Crédit Mutuel en octobre 2019 ;
- l'étape 2 consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

L'ensemble Crédit Mutuel estime que la nouvelle définition du défaut, telle que requise par l'ABE, est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Il a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut/*bucket* 3) et prudentiel.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiement figurent également dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa, dans la partie « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

Dépréciations pour risque de crédit

Les nouvelles dispositions introduites par les orientations de l'ABE sur les pratiques de gestion du risque de crédit et la comptabilisation des pertes de crédit attendues, qui sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 (IFRS 9, *International Financial Reporting Standards*), ont conduit à une adaptation des méthodes internes d'évaluation du risque de crédit, pour répondre aux articles 114 et 115 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Cette nouvelle approche est fondée sur un modèle de dépréciation des pertes attendues et vient remplacer l'ancienne approche (IAS 39) fondée sur un modèle de dépréciation des pertes avérées. Ainsi, la prise en compte du risque de crédit, et donc du provisionnement, est réalisée dès l'octroi.

Chaque contrat fait l'objet d'un calcul de perte « attendue » avec des paramètres de risque dont les modalités de calcul et les valeurs sont propres au groupe Arkéa. Les modalités de calcul dépendent de la segmentation des portefeuilles :

- HDP (*High Default Portfolio*) : portefeuille à fort taux de défaut (modélisation statistique) ;
- LDP (*Low Default Portfolio*) : portefeuille à faible taux de défaut (modélisation expertes).

Affectation aux différents buckets au moment de leur réalisation

Dès l'octroi, les crédits sont affectés à une des 3 catégories de risque, appelée *bucket*, définies par la réglementation IFRS9 :

- un contrat (crédit et titres) sur une contrepartie saine entre au moment de l'octroi dans le *bucket* 1 quel que soit son niveau de risque (notes de A+ à E+ incluse), sauf s'il s'agit d'un crédit identifié comme restructuré. Un tel crédit sera systématiquement affecté en *bucket* 2 ;
- un contrat (crédits et titres) octroyé sur une contrepartie en défaut est affecté en *bucket* 3.

Affectation aux différents buckets lors de chaque arrêté comptable

A chaque arrêté comptable, l'évolution de la qualité du risque est analysée. A ce titre, la probabilité de défaut de chaque crédit estimée à la date de comptabilisation initiale est comparée à sa probabilité de défaut estimée à la date d'arrêté comptable.

Ainsi chaque trimestre et pour chaque instrument financier, la règle d'affectation est la suivante :

- dans le cas où la contrepartie est en défaut (cf. infra pour les critères de déclassement), l'ensemble des contrats de la contrepartie est affecté au *bucket 3* (créances en défaut) ;
- dans le cas où la contrepartie est saine, des critères absolus et des critères relatifs sont examinés. Ces critères sont les suivants :
 - o absolus : paiements contractuels en souffrance depuis plus de 30 jours, contrat en défaut le mois précédent, titres notés en *Speculative Grade*, notion de créances restructurées (*forbearance*) ;
 - o relatifs : comparaison des probabilités de défaut à date d'octroi et des probabilités de défaut à la date d'arrêté pour les instruments financiers bénéficiant de modèles statistiques internes (*High Default Portfolio*) ou comparaison des notations à date d'octroi et des notations à date d'arrêté (*Low Default Portfolio*).

L'examen de ces critères détermine le maintien de la créance dans son *bucket* d'origine ou son transfert dans un autre *bucket* (par exemple transfert du *bucket 1* vers le *bucket 2* en cas de dégradation du risque, retour du *bucket 2* vers le *bucket 1* en cas d'amélioration du risque).

Les modalités de calcul des provisions sont différenciées en fonction de l'appartenance au *bucket*, la perte attendue étant évaluée sur une période maximale de 1 an, s'agissant du *bucket 1*, alors qu'elle est calculée sur la durée de vie résiduelle du contrat pour le *bucket 2*. Pour un même contrat, le montant de la provision sur *bucket 2* est donc supérieur à celui de la provision sur *bucket 1*.

Ces critères absolus et relatifs sont complétés de la prise en considération d'informations prospectives (*forward looking* ou méthode d'intégration des données prospectives) pour apprécier l'évolution à venir des paramètres composant les pertes de crédit attendues (ECL : *Expected Credit Loss*).

Concernant le déclassement en défaut, le groupe Arkéa a opté pour un déclassement systématique respectant la réglementation comptable du défaut (cf. Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 du CRC relatif au traitement comptable du risque de crédit) et du texte bâlois.

Les critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie sont les suivants :

- connaissance d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) ;
- information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ;
- connaissance d'une procédure de rétablissement personnel pour la clientèle des particuliers ;
- prêt avec impayé(s) de plus de 90 jours ;
- compte(s) courant(s) en débit irrégulier depuis plus de 90 jours, avec un seuil de matérialité de 150 €, étant précisé qu'au-delà d'un délai de 6 mois la contrepartie est déclassée en défaut quel que soit l'encours ;
- recouvrement amiable devenu impossible ;
- contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise ;
- doute sur la capacité d'un débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements, lorsque sa situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est

ainsi notamment lorsque la situation financière dégradée du débiteur se traduit par un risque de non recouvrement ;

- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration.

L'ensemble des créances portées sur ces contreparties est systématiquement affecté en *bucket* 3 et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Au 31.12.2019, la ventilation des encours et provisions par *bucket* est la suivante :

En milliers d'euros	Encours bilan	Provisions	En milliers d'euros	Encours hors bilan	Provisions
Bucket 1	78 858 587	137 809	Bucket 1	13 587 500	13 297
Bucket 2	2 797 190	140 346	Bucket 2	389 428	3 927
Bucket 3	1 468 121	835 161	Bucket 3	121 221	28 273

Expositions restructurées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés,...). Le groupe Arkéa dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013. La restructuration se traduit a minima par un passage en *bucket* 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31.12.2019 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

Tableau 19 (CR1-A) : Qualité de crédit des expositions par catégorie d'exposition et instrument

En milliers d'euros	Expositions brutes		Provisions	Expositions nettes
	Expositions performantes	Expositions non performantes		
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-
Etablissements (banques)	5 622 752	-	3 089	5 619 663
Entreprises	22 177 401	506 493	432 551	22 251 343
Dont : Financements spécialisés	313 170	-	622	312 549
Dont : PME	7 877 449	232 493	194 832	7 915 110
Clientèle de détail	38 204 674	662 150	478 570	38 388 255
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	23 096 938	310 327	216 380	23 190 885
PME	8 556 157	404 595	295 950	8 664 802
Non-PME	20 152 842	165 706	116 368	20 202 180
Revolving	272 967	3 966	4 143	272 791
Autre - clientèle de détail	14 834 769	347 857	258 047	14 924 579
PME	5 612 060	259 975	195 938	5 676 098
Non-PME	9 222 708	87 882	62 109	9 248 481
Actions	3 722 647	-	-	3 722 647
Titrisations et autres actifs	488 861	6 343	-	495 204
Total approche IRB	70 216 335	1 174 986	914 209	70 477 112
Administrations centrales ou banques centrales	13 770 513	-	2 129	13 768 384
Administrations régionales ou locales	5 822 745	-	3 685	5 819 060
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	8 432 370	-	4 621	8 427 749
Banques multilatérales de développement	54 578	-	8	54 569
Organisations internationales	252 568	-	31	252 537
Etablissements (banques)	348 867	-	24	348 842
Entreprises	329 262	-	5 917	323 344
Dont : PME	71 645	-	2	71 644
Clientèle de détail	3 227 407	-	54 692	3 172 715
Dont : PME	339 677	-	33	339 644
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	4 516 948	-	-	4 516 948
Dont : PME	-	-	-	-
Expositions en défaut	-	418 187	177 086	241 101
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	42 661	-	7	42 655
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 141 674	-	-	1 141 674
Expositions sur actions	15 327	-	-	15 327
Titrisations et autres actifs	581 358	-	-	581 358
Total approche standard	38 536 276	418 187	248 201	38 706 263
Total	108 752 612	1 593 174	1 162 410	109 183 375

Tableau 20 (CR1-B) : Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie

En milliers d'euros	Expositions brutes		Provisions	Expositions nettes
	Expositions performantes	Expositions non performantes		
Administrations publiques	28 332 773	7 990	10 480	28 330 284
Banques	6 014 280		3 120	6 011 160
Filiales (non bancaires) Groupe CM	321 097		13	321 084
Particuliers	40 575 352	767 145	477 696	40 864 801
Entrepreneurs individuels	2 425 141	67 990	49 710	2 443 421
Agriculteurs	2 858 796	149 250	120 549	2 887 497
Associations	417 635	742	1 898	416 479
Agro-alimentaire & boissons	1 473 216	17 981	17 253	1 473 944
Autres act. financières	2 250 958	81 839	79 854	2 252 943
Bâtiment & matériaux de construction	2 245 208	69 938	36 247	2 278 899
Biens & services industriels	1 135 748	39 472	33 218	1 142 002
Chimie	406 992	363	2 137	405 217
Distribution	2 596 542	120 903	91 176	2 626 270
Holdings, Conglomérats	1 514 133	48 119	35 728	1 526 524
Immobilier PI	2 178 742	27 712	26 271	2 180 183
Immobilier autres (dont location et foncières)	4 098 198	18 454	27 350	4 089 302
Industrie automobile	573 182	10 894	10 812	573 263
Media	91 853	9 378	5 037	96 193
Pétrole & gaz, matières premières	301 962	47 516	42 883	306 594
Produits ménagers	230 986	7 386	6 896	231 475
Santé	342 286	1 967	3 935	340 317
Services aux collectivités	458 854	8 027	6 176	460 706
Technologies de pointe	360 659	16 788	16 973	360 474
Télécommunications	68 839	28	154	68 713
Transport industriel	915 052	25 160	24 283	915 930
Voyages & loisirs	601 939	47 851	32 326	617 464
Divers	5 979	282	236	6 024
Actions	4 879 648	-	-	4 879 648
Autres actifs	1 076 563	-	-	1 076 563
Total	108 752 612	1 593 174	1 162 410	109 183 375

Tableau 21 (CR1-C) : Qualité de crédit des expositions par zone géographique

En milliers d'euros	Expositions brutes		Provisions	Expositions nettes
	Expositions performantes	Expositions non performantes		
Europe	107 255 858	1 589 160	1 158 623	107 686 395
France	101 299 979	1 574 054	1 139 593	101 734 440
Allemagne	433 466	-	209	433 258
Belgique	114 377	67	186	114 258
Espagne	509 186	-	186	509 000
Luxembourg	416 636	-	141	416 495
Pays-Bas	868 526	1 487	1 926	868 087
Royaume-Uni	965 665	102	628	965 138
Autres	2 648 023	13 450	15 753	2 645 720
Le reste du monde	1 496 753	4 014	3 787	1 496 981
Etats-Unis	164 052	3 724	1 996	165 781
Canada	866 684	-	120	866 564
Autres	466 017	290	1 671	464 635
Total	108 752 612	1 593 174	1 162 410	109 183 375

Tableau 22 (template 3) : Qualité de crédit des expositions par jour de retard

	Valeur comptable brute / montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Non en souffrance ou en souffrance <= 30 jours	En souffrance > 30 jours <= 90 jours		Paiement improbable mais non en souffrance ou en souffrance < = 90 jours	En souffrance > 90 jours <= 180 jours	En souffrance > 180 jours <= 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont : en défaut	
En milliers d'euros												
Prêts et avances	71 969 993	71 770 706	199 287	1 462 062	347 276	166 412	145 040	169 626	246 409	149 656	237 643	1 462 062
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	4 663 515	4 663 515	0	8 356	8 205	0	0	0	0	0	151	8 356
Établissements de crédit	9 388 813	9 385 808	3 005	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	3 217 974	3 217 641	333	118 002	28 382	4 338	3 428	56 991	6 067	8 793	10 003	118 002
Sociétés non financières	18 501 967	18 474 625	27 342	669 163	170 884	84 699	63 811	46 525	114 344	70 259	118 641	669 163
Dont : Petites et moyennes entreprises (PME)	8 377 921	8 351 011	26 910	508 018	145 456	26 048	34 405	36 876	90 689	67 879	106 665	508 018
Ménages	36 197 724	36 029 117	168 607	666 541	139 805	77 375	77 801	66 110	125 998	70 604	108 848	666 541
Titres de créance	10 169 185	10 169 185	0	6 059	6 059	0	0	0	0	0	0	6 059
Banques centrales	252 598	252 598	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3 426 075	3 426 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	5 015 943	5 015 943	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	341 311	341 311	0	504	504	0	0	0	0	0	0	504
Sociétés non financières	1 133 258	1 133 258	0	5 555	5 555	0	0	0	0	0	0	5 555
Expositions de hors bilan	28 230 266			121 221								121 221
Banques centrales	11 683 153			0								0
Administrations publiques	1 298 620			0								0
Établissements de crédit	2 420 329			0								0
Autres sociétés financières	1 992 795			5 619								5 619
Sociétés non financières	7 249 707			94 173								94 173
Ménages	3 585 662			21 429								21 429
Total	110 369 444	81 939 891	199 287	1 589 342	353 335	166 412	145 040	169 626	246 409	149 656	237 643	1 589 342

Tableau 23 (template 1) : Qualité de crédit des expositions restructurées

	Valeur comptable brute / montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues sur les expositions restructurées	
	Non performantes restructurées				Sur les expositions performantes restructurées	Sur les expositions non performantes restructurées	Dont : Sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Performantes restructurées		Dont : en défaut	Dont : dépréciées				
En milliers d'euros								
Prêts et avances	118 374	403 167	403 167	403 167	-582	-208 849	144 277	94 828
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	73 431	222 159	222 159	222 159	-9	-140 146	32 036	20 423
Ménages	44 943	181 008	181 008	181 008	-573	-68 703	112 241	74 405
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	118 374	403 167	403 167	403 167	-582	-208 849	144 277	94 828

Tableau 24 (template 4) : Expositions performantes et non performantes, provisions correspondantes

En milliers d'euros	Valeur comptable brute / montant nominal				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sorties partielles du bilan cumulées	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont : bucket 1	Dont : bucket 2	Dont : bucket 2	Dont : bucket 3	Dont : bucket 1	Dont : bucket 2	Dont : bucket 2	Dont : bucket 3					
Prêts et avances	71 969 993	69 167 655	2 742 405	1 462 062	1 462 062	-270 529	-130 751	-139 778	-829 191	-829 191	0	32 792 478	325 102
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	4 663 515	4 559 118	104 299	8 356	8 356	-6 785	-3 228	-3 557	-156	-156	0	4 000	0
Etablissements de crédit	9 388 813	9 336 540	0	0	0	-2 188	-2 188	0	0	0	0	439 282	0
Autres sociétés financières	3 217 974	3 110 356	107 618	118 002	118 002	-18 146	-11 411	-6 735	-97 304	-97 304	0	878 299	5 444
Sociétés non financières	18 501 967	17 377 792	1 116 613	669 163	669 163	-133 379	-61 562	-71 817	-416 802	-416 802	0	6 547 479	103 745
Dont: Petites et moyennes entreprises (PME)	8 377 921	7 675 770	702 151	508 018	508 018	-74 213	-30 047	-44 166	-329 596	-329 596	0	3 621 000	89 412
Ménages	36 197 724	34 783 849	1 413 875	666 541	666 541	-110 031	-52 362	-57 669	-314 929	-314 929	0	24 923 418	215 913
Encours des titres de créance	10 169 185	9 733 355	54 764	6 059	6 059	-7 626	-7 058	-568	-5 970	-5 970	0	0	0
Banques centrales	252 598	252 598	0	0	0	-30	-30	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3 426 075	3 426 075	0	0	0	-2 190	-2 190	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	5 015 943	5 013 030	0	0	0	-1 748	-1 748	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	341 311	180 769	0	504	504	-1 721	-1 721	0	-504	-504	0	0	0
Sociétés non financières	1 133 258	860 883	54 764	5 555	5 555	-1 937	-1 369	-568	-5 466	-5 466	0	0	0
Expositions hors bilan	28 230 266	27 840 838	389 428	121 221	121 221	-17 224	-13 297	-3 927	-28 273	-28 273	0	0	0
Banques centrales	11 683 153	11 683 153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 298 620	1 297 120	1 500	0	0	-432	-420	-12	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	2 420 329	2 420 329	0	0	0	-57	-57	0	0	0	0	0	0
Autres sociétés financières	1 992 795	1 977 074	15 721	5 619	5 619	-1 553	-1 412	-141	-196	-196	0	0	0
Sociétés non financières	7 249 707	6 959 760	289 947	94 173	94 173	-12 336	-8 927	-3 409	-23 815	-23 815	0	0	0
Ménages	3 585 662	3 503 402	82 260	21 429	21 429	-2 846	-2 481	-365	-4 262	-4 262	0	0	0
Total	110 369 444	106 741 848	3 186 597	1 589 342	1 589 342	-295 379	-151 106	-144 273	-863 434	-863 434	0	32 792 478	325 102

Tableau 25 (template 9) : Actifs saisis

En milliers d'euros	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
Immobilisations corporelles (IC)	2 545	- 773
Autres qu'IC	-	-
Biens immobiliers résidentiels	-	-
Biens immobiliers commerciaux	-	-
Biens mobiliers	-	-
Instruments de capitaux propres et titres de créances	-	-
Autres	-	-
Total	2 545	- 773

6.3. Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

Tableau 26 (CR2-A) : Evolution du solde des ajustements pour risque de crédit général et spécifique

En milliers d'euros	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture 31/12/2018	-	1 142 625
Dotation de la période	-	717 898
Reprise de la période		619 749
Reprises liées à des sorties d'actifs du bilan		48 758
Transfert entre les ajustements au titre du risque de crédit		-
Différence de change	-	-
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales		33 203
Autres	-	3 932
Solde de clôture 31/12/2019	-	1 162 745
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes		3 834
Passages en pertes	-	74 385

6.4. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe Arkéa a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Le groupe s'appuie également sur les notes fournies par la Banque de France pour les expositions *Corporate*.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 27 (CR5) : Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard

En milliers d'euros	Pondérations																	Total	Dont non notées
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduites			
Administrations centrales ou banques centrales	13 666 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101 614	-	-	-	-	13 768 384	-	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	5 818 764	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 818 764	-	
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	8 428 045	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 428 045	-	
Banques multilatérales de développement	54 569	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 569	-	
Organisations internationales	252 537	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	252 537	-	
Etablissements (banques)	6 211	-	-	-	36 798	-	305 833	-	-	-	-	-	-	-	-	-	348 842	-	
Entreprises	-	-	-	-	29 208	-	79 196	-	-	199 381	15 559	-	-	-	-	-	323 344	-	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	3 172 715	-	-	-	-	-	-	-	3 172 715	-	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	3 823 164	-	-	693 783	-	-	-	-	-	-	-	4 516 948	-	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218 396	22 706	-	-	-	-	-	241 101	-	
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	42 655	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 655	-	
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	1 131 744	-	-	9 930	-	-	-	-	-	-	1 141 674	-	
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 127	-	13 200	-	-	-	-	15 327	-	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	591 359	-	-	-	-	-	-	591 359	-	
Total	22 408 132	-	-	42 655	5 884 770	3 823 164	1 516 774	-	3 866 498	1 011 192	38 264	114 814	-	-	-	-	38 706 263	-	

Les expositions sur les administrations centrales et les banques centrales (souverains) sont exclusivement pondérées à 0%. Les encours souverains pondérés à 250% correspondent à des actifs d'impôt différé.

6.5. Approche notation interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein de l'ensemble Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (ci-après « **CNCM** ») pour l'ensemble des portefeuilles. Le groupe Arkéa met à disposition de la CNCM des ressources humaines dédiées à l'élaboration et à la maintenance des modèles statistiques. Par ailleurs, il est directement impliqué dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette de ses applicatifs.

Le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du Crédit Mutuel.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe Arkéa éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque de crédit ;

- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres *Corporate* dit « de masse » et *Retail*, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. A partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont appliquées afin de tenir compte de l'incertitude des estimations (liée à la volatilité temporelle ou à la qualité de données par exemple).

Sur les autres périmètres, trop peu de passage en défauts des clients sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, *Corporate* et *Retail*.

Sur les périmètres *Corporate* « de masse » et *Retail*, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « *downturn* » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et modélisées à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « *downturn* »).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non tirée d'une ligne de crédit qui pourrait être utilisée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non tirée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles *Corporate* et de clientèle de détail, les facteurs de conversion (« **CCF** ») sont calculés selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode fondation) sont appliquées.

Sur le périmètre *Corporate* et *Retail*, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités de l'ensemble Crédit Mutuel.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	Etablissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC) (CA > 500M€)	6 modèles selon le type de contrepartie et le
	Entreprises	Corporate "de masse" (CA < 500M€)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert
		Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert
			FS d'actifs: 6 modèles selon le type d'actif,	
		Financements spécialisés	FS de projets: 4 modèles selon le secteur,	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
			FS Immobiliers: 1 modèle	
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Clientèle de détail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif
		Entrepreneurs Individuel	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif
LGD	Etablissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
	Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Clientèle de détail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	Entreprises	Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Clientèle de détail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

Tableau 28 (CR6) : Approche notation interne – Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et échelle de PD

En milliers d'euros	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Pondération	EL	Corrections de valeur et provisions
Etablissements (banques)												
	0,00 à <0,15	5 494 645	19 901	99,9%	5 509 306	0,04%	17,58%	2,5	488 802	9%	422	-
	0,15 à <0,25	101 960	-	100,0%	101 960	0,23%	33,30%	2,5	52 612	52%	78	-
	0,25 à <0,50	60	-	100,0%	60	0,44%	52,39%	2,5	66	111%	0	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	6 186	-	100,0%	6 186	1,02%	15,17%	2,5	2 734	44%	10	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	5 602 851	19 901	100%	5 617 513	0,05%	17,86%	2,5	544 213	10%	510	3 089
Entreprises												
	0,00 à <0,15	1 405 184	658 928	97,1%	1 821 491	0,10%	47,72%	2,5	615 471	34%	849	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	3 024 356	1 974 641	93,5%	3 959 839	0,34%	29,46%	2,5	1 633 352	41%	3 981	-
	0,50 à <0,75	2 318 048	589 403	94,6%	2 658 465	0,54%	22,97%	2,5	1 038 357	39%	3 317	-
	0,75 à <2,50	6 022 439	3 164 429	94,3%	7 616 290	1,36%	29,93%	2,5	5 379 901	71%	29 774	-
	2,50 à <10,00	1 691 865	672 569	94,0%	2 091 084	4,36%	33,06%	2,5	2 335 984	112%	28 452	-
	10,00 à <100,00	239 710	91 444	95,1%	292 936	20,14%	25,39%	2,5	411 306	140%	14 644	-
	100,00 (défaut)	402 663	115 045	96,8%	500 478	100,00%	57,32%	2,5	254 631	51%	297 451	-
	Sous-total	15 104 266	7 266 458	94%	18 940 583	4,14%	31,56%	2,5	11 669 002	62%	378 468	432 551
Dont : PME												
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	1 096 950	311 512	94,4%	1 261 606	0,31%	22,61%	2,5	367 607	29%	894	-
	0,50 à <0,75	1 376 046	300 347	94,5%	1 564 554	0,54%	22,66%	2,5	588 843	38%	1 918	-
	0,75 à <2,50	2 697 676	935 070	95,0%	3 181 926	1,33%	23,86%	2,5	1 743 349	55%	10 085	-
	2,50 à <10,00	782 443	220 927	94,6%	911 885	4,32%	24,23%	2,5	733 265	80%	9 521	-
	10,00 à <100,00	122 114	24 551	95,1%	136 085	20,58%	22,62%	2,5	166 000	122%	6 322	-
	100,00 (défaut)	221 374	20 932	96,1%	229 983	100,00%	64,44%	2,5	173 962	76%	134 677	-
	Sous-total	6 296 603	1 813 339	95%	7 286 040	4,83%	24,69%	2,5	3 773 027	52%	163 417	194 832
Cientèle de détail												
	0,00 à <0,15	16 893 595	1 354 759	94,4%	17 630 128	0,07%	13,97%	-	457 031	3%	1 651	-
	0,15 à <0,25	5 176 580	533 316	93,2%	5 461 530	0,20%	14,97%	-	323 814	6%	1 627	-
	0,25 à <0,50	4 737 888	299 005	92,7%	4 872 523	0,37%	14,79%	-	428 316	9%	2 626	-
	0,50 à <0,75	1 478 541	249 195	92,7%	1 612 086	0,59%	18,53%	-	212 356	13%	1 758	-
	0,75 à <2,50	3 901 421	733 624	93,4%	4 258 547	1,44%	15,81%	-	836 086	20%	9 800	-
	2,50 à <10,00	1 983 415	276 546	94,1%	2 114 427	4,93%	17,71%	-	696 119	33%	18 480	-
	10,00 à <100,00	533 269	36 139	95,9%	550 533	20,46%	17,15%	-	305 421	55%	19 362	-
	100,00 (défaut)	665 646	13 884	98,5%	672 322	100,00%	48,26%	-	262 616	39%	304 078	-
	Sous-total	35 370 355	3 496 469	94%	37 172 096	2,69%	15,51%	-	3 521 759	9%	359 383	478 570
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier												
	0,00 à <0,15	12 790 082	381 661	95,3%	12 946 181	0,06%	13,41%	-	308 067	2%	1 118	-
	0,15 à <0,25	3 233 471	72 762	95,0%	3 263 244	0,19%	13,52%	-	175 790	5%	851	-
	0,25 à <0,50	2 979 669	55 234	95,1%	3 002 307	0,37%	14,06%	-	264 906	9%	1 573	-
	0,50 à <0,75	449 033	3 992	96,1%	450 699	0,59%	16,26%	-	54 254	12%	431	-
	0,75 à <2,50	1 914 083	138 108	92,8%	1 970 589	1,33%	13,96%	-	407 023	21%	3 683	-
	2,50 à <10,00	799 122	13 403	95,4%	804 625	4,75%	14,25%	-	353 027	44%	5 454	-
	10,00 à <100,00	252 522	3 060	96,3%	253 789	20,38%	14,75%	-	193 190	76%	7 644	-
	100,00 (défaut)	319 654	1 408	98,5%	320 231	100,00%	41,76%	-	115 313	36%	124 746	-
	Sous-total	22 737 637	669 628	95%	23 011 666	2,02%	14,05%	-	1 871 570	8%	145 500	216 380
Dont : PME												
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	715 762	9 938	96,4%	719 841	0,16%	13,92%	-	29 377	4%	167	-
	0,25 à <0,50	878 149	7 509	96,3%	881 267	0,38%	15,64%	-	73 849	8%	521	-
	0,50 à <0,75	430 609	3 624	96,2%	432 125	0,59%	16,39%	-	52 135	12%	418	-
	0,75 à <2,50	476 726	3 781	96,0%	478 292	1,44%	15,65%	-	99 217	21%	1 085	-
	2,50 à <10,00	279 680	2 942	95,7%	280 905	4,64%	15,83%	-	116 043	41%	2 081	-
	10,00 à <100,00	132 415	1 273	96,3%	132 952	19,77%	15,98%	-	95 451	72%	4 233	-
	100,00 (défaut)	145 999	309	98,1%	146 126	100,00%	49,33%	-	60 810	42%	67 409	-
	Sous-total	3 059 340	29 377	96%	3 071 507	6,49%	16,98%	-	526 882	17%	75 914	100 012
Dont : Non-PME												
	0,00 à <0,15	12 790 082	381 661	95,3%	12 946 181	0,06%	13,41%	-	308 067	2%	1 118	-
	0,15 à <0,25	2 517 708	62 825	94,8%	2 543 403	0,20%	13,41%	-	146 413	6%	684	-
	0,25 à <0,50	2 101 521	47 725	94,9%	2 121 040	0,37%	13,41%	-	191 057	9%	1 052	-
	0,50 à <0,75	18 424	368	95,2%	18 574	0,52%	13,33%	-	2 120	11%	13	-
	0,75 à <2,50	1 437 358	134 327	92,7%	1 492 297	1,30%	13,41%	-	307 806	21%	2 598	-
	2,50 à <10,00	519 442	10 461	95,3%	523 720	4,80%	13,41%	-	236 984	45%	3 373	-
	10,00 à <100,00	120 107	1 786	96,4%	120 838	21,04%	13,41%	-	97 739	81%	3 412	-
	100,00 (défaut)	173 656	1 099	98,6%	174 105	100,00%	35,42%	-	54 503	31%	57 336	-
	Sous-total	19 678 297	640 252	95%	19 940 159	1,33%	13,60%	-	1 344 688	7%	69 586	116 368

Dont : Revolving											
0,00 à <0,15	18 770	85 424	60,6%	35 941	0,08%	30,30%	-	567	2%	9	-
0,15 à <0,25	10 376	28 744	60,9%	16 154	0,22%	30,30%	-	594	4%	11	-
0,25 à <0,50	5 744	8 681	61,5%	7 489	0,37%	30,30%	-	425	6%	8	-
0,50 à <0,75	13 380	22 675	61,6%	17 938	0,51%	30,30%	-	1 315	7%	28	-
0,75 à <2,50	27 715	26 338	63,3%	33 009	1,56%	30,30%	-	5 636	17%	156	-
2,50 à <10,00	14 616	6 436	69,7%	15 909	5,39%	30,30%	-	6 435	40%	260	-
10,00 à <100,00	3 185	713	79,1%	3 328	20,19%	30,30%	-	2 823	85%	204	-
100,00 (défaut)	4 070	68	97,2%	4 083	100,00%	66,50%	-	650	16%	2 664	-
Sous-total	97 856	179 078	63%	133 850	4,72%	31,40%	-	18 446	14%	3 339	4 143
Dont : Autre - clientèle de détail											
0,00 à <0,15	4 084 742	887 674	96,1%	4 648 006	0,07%	15,41%	-	567	0%	9	-
0,15 à <0,25	1 932 733	431 810	93,5%	2 182 132	0,20%	17,03%	-	59 544	3%	361	-
0,25 à <0,50	1 752 475	235 090	92,5%	1 862 727	0,36%	15,90%	-	78 667	4%	565	-
0,50 à <0,75	1 016 127	222 528	93,9%	1 143 449	0,59%	19,25%	-	105 210	9%	979	-
0,75 à <2,50	1 959 623	569 178	94,7%	2 254 949	1,54%	17,21%	-	219 771	10%	3 517	-
2,50 à <10,00	1 169 678	256 707	93,2%	1 293 893	5,03%	19,70%	-	246 971	19%	9 808	-
10,00 à <100,00	277 562	32 367	94,1%	293 415	20,54%	19,07%	-	84 062	29%	9 315	-
100,00 (défaut)	341 922	12 409	97,3%	348 008	100,00%	54,02%	-	122 936	35%	139 591	-
Sous-total	12 534 862	2 647 764	95%	14 026 579	3,77%	17,76%	-	917 728	7%	164 144	258 047
Dont : PME											
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	887 887	161 619	89,2%	967 523	0,20%	17,87%	-	58 950	6%	350	-
0,25 à <0,50	876 221	141 943	90,2%	936 452	0,34%	17,56%	-	78 242	8%	557	-
0,50 à <0,75	769 527	130 479	91,9%	829 583	0,62%	18,32%	-	103 895	13%	951	-
0,75 à <2,50	1 121 469	186 321	91,0%	1 207 311	1,55%	18,00%	-	214 135	18%	3 361	-
2,50 à <10,00	900 998	180 226	91,4%	984 688	4,99%	19,74%	-	240 536	24%	9 548	-
10,00 à <100,00	224 851	27 411	93,3%	237 804	20,55%	18,57%	-	81 239	34%	9 111	-
100,00 (défaut)	252 118	10 966	97,0%	257 311	100,00%	56,86%	-	122 286	48%	136 928	-
Sous-total	5 033 071	838 965	91%	5 420 671	7,09%	20,14%	-	899 282	17%	160 806	195 938
Dont : Non-PME											
0,00 à <0,15	4 084 742	887 674	96,1%	4 648 006	0,07%	15,41%	-	148 397	3%	525	-
0,15 à <0,25	1 044 846	270 191	96,1%	1 214 610	0,21%	16,35%	-	88 480	7%	416	-
0,25 à <0,50	876 255	93 147	96,1%	926 275	0,37%	14,22%	-	84 743	9%	487	-
0,50 à <0,75	246 600	92 050	96,7%	313 866	0,51%	21,69%	-	52 892	17%	348	-
0,75 à <2,50	838 153	382 857	96,4%	1 047 638	1,52%	16,29%	-	208 292	20%	2 600	-
2,50 à <10,00	268 680	76 481	97,4%	309 204	5,16%	19,60%	-	96 121	31%	3 218	-
10,00 à <100,00	52 711	4 955	98,7%	55 612	20,51%	21,20%	-	28 169	51%	2 403	-
100,00 (défaut)	89 804	1 443	99,4%	90 697	100,00%	45,95%	-	24 367	27%	39 741	-
Sous-total	7 501 792	1 808 799	96%	8 605 909	1,7%	16,26%	-	732 461	9%	49 738	62 109
Total	56 077 472	10 782 828	94%	61 730 192	2,9%	20,7%	2,50	15 734 975	25%	738 361	914 209

Les administrations centrales et banques centrales sont évaluées durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode slotting criteria et les actions en méthode de pondération simple.

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures qui détaillent les thèmes abordés, les seuils d'alerte et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, les performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi des pertes en cas de défaut (LGD) et des coefficients de conversion des engagements hors bilan (CCF) sont annuels. Ils ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la LGD, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs au contrôle a posteriori des paramètres et à l'évolution des risques pondérés (RWA)

dans le cadre de l'approche notation interne sont présentés dans le rapport Pilier 3 confédéral.

Tableau 29 (CR9) : Approche notation interne - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'exposition

Les chiffres observés au niveau de l'ensemble Crédit Mutuel et appliqués par le groupe Arkéa sont les suivants :

	PD moyenne pondérée	Taux défaut moyen
Total prêts	0,11%	0,00%
Total titres de créance	1,52%	1,24%
Dont en défaut	1,30%	1,04%

Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe Arkéa relatif à Bâle III risque de crédit comporte deux niveaux :

- à l'échelle de la CNCM, le contrôle permanent intervient dans la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants, d'une part, et dans la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres de calcul des exigences de fonds propres réglementaires), d'autre part ;
- à l'échelle du groupe Arkéa, le contrôle permanent vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique du groupe Arkéa intervient selon une procédure cadre CNCM définissant la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle III risque de crédit ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionale et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 30 (CR8) : État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche notation interne

En milliers d'euros	RWA	Exigences de fonds propres
RWA décembre 2018	13 656 591	1 092 527
Montant des actifs	943 175	75 454
Qualité des actifs	656 547	52 524
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0
Mouvements de devises	0	0
Autres	478 661	38 293
RWA décembre 2019	15 734 975	1 258 798

Les risques pondérés des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode « *slotting criteria* ».

Les risques pondérés des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Tableau 31 (CR10) : Financements spécialisés et actions

Financements spécialisés							
En milliers d'euros							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	47	948	50%	758	395	0
	2,5 ans ou plus	218 169	94 006	70%	288 674	210 559	1 155
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	0	0	70%	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	90%	0	0	0
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115%	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	115%	0	0	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250%	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250%	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	-	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	-	0	0	0
Total	Moins de 2,5 ans	47	948		758	395	0
	2,5 ans ou plus	218 169	94 006		288 674	210 559	1 155

Catégorie Actions				
En milliers d'euros				
Catégories	Montant d'exposition	Pondération	RWA	Exigences de fonds propres
En approche notations internes	3 721 001		11 798 271	943 862
Capital investissement	853 795	190%	1 622 210	129 777
Participations importantes du secteur financier	227 952	250%	569 880	45 590
Expositions sur actions cotées	198 824	290%	576 590	46 127
Autres expositions sur actions	2 440 430	370%	9 029 592	722 367
En approche standard	251 605		169 583	13 567
dont Capital investissement	0	150%	0	0
Total	3 972 606		11 967 854	957 428
Participations déduites des FP	0			
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	126 281			
dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2	0			

7. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté sur :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (« *banking book* ») et du portefeuille de négociation (« *trading book* ») ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire ;
- les encours concernés sont intégrés aux tableaux de bord sur les risques de crédit (au même titre que les encours de bilan et de hors bilan). La somme des expositions et des risques sur l'ensemble des encours (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) donne une vision globale des risques de crédit. Pour le groupe Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

La valeur exposée au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés est calculée conformément au chapitre 6 du Règlement CRR, selon la méthode du prix de marché. Les exigences de fonds propres sont ensuite déterminées sans spécificité : la pondération appliquée à l'exposition au défaut (EAD) est fonction de la segmentation de laquelle relève l'instrument (notamment, sur le périmètre IRBA (*Internal Ratings-Based Approach*), pour déterminer la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut applicables).

Les techniques d'atténuation du risque sur opérations de pension sont prises en compte conformément au chapitre 4 du Règlement CRR et présentées ci-après dans la section « Techniques d'atténuation du risque de crédit ».

Informations quantitatives

Tableau 32 (CCR1) : Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche

En milliers d'euros	Montants notionnels	Coût de remplacement / valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplieur	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
Méthode utilisant les prix du marché		230 238	405 000			635 238	324 377
Exposition initiale	-					-	-
Approche standard		-			-	-	-
MMI (pour les dérivés et SFT)				-	-	-	-
Dont opérations de financement sur titres				-	-	-	-
Dont dérivés et opérations à règlement différé				-	-	-	-
Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits				-	-	-	-
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						-	-
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						608 888	79 370
VaR pour les SFT						-	-
Total						1 244 125	403 747

Tableau 33 (CCR2) : Exigence de fonds propres au titre du CVA

En milliers d'euros	Montant de l'exposition	RWA
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	0	0
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		0
ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		0
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	175 097	116 764
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	0	0
Total subject to the CVA capital charge	175 097	116 764

Tableau 34 (CCR3) : Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération de risque

Catégories d'expositions en milliers d'euros	Pondération											Total	Dont non notées
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres		
Administrations centrales ou banques centrales	61 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 397	
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	123 486	0	0	0	0	0	0	123 486	
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	0	0	0	0	1 326	0	0	0	0	0	0	1 326	
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etablissements (banques)	0	328 249	0	0	0	406	0	0	0	0	0	328 655	
Entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Etablissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	61 397	328 249	0	0	124 813	406	0	0	0	0	0	514 865	0

Tableau 35 (CCR4) : Approche notation interne - Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille et par échelon de PD

En milliers d'euros	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Pondération
Etablissements (banques)							
0,00 à <0,15	745 413	0,06%		44,26%	2,5	114 046	15,3%
0,15 à <0,25	25 854	0,23%		29,46%	2,5	11 802	45,6%
0,25 à <0,50	22	0,44%		27,50%	2,5	13	58,2%
0,50 à <0,75	-	-		-	-	-	-
0,75 à <2,50	-	-		-	-	-	-
2,50 à <10,00	-	-		-	-	-	-
10,00 à <100,00	-	-		-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-		-	-	-	-
Sous-total	771 288	0,07%		44,08%	2,5	125 861	16,3%
Entreprises							
0,00 à <0,15	40 599	0,13%		88,07%	2,5	29 729	73,2%
0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
0,25 à <0,50	28 989	0,35%		40,39%	2,5	16 470	56,8%
0,50 à <0,75	100 505	0,54%		45,00%	2,5	77 948	77,6%
0,75 à <2,50	96 915	1,55%		44,07%	2,5	104 334	107,7%
2,50 à <10,00	15 043	4,00%		40,21%	2,5	20 377	135,5%
10,00 à <100,00	1 198	19,09%		45,00%	2,5	2 824	235,6%
100,00 (défaut)	855	100,00%		45,00%	2,5	0	0,0%
Sous-total	284 105	1,37%		50,11%	2,5	251 681	88,6%
Dont : PME							
0,00 à <0,15	-	-		-	-	-	-
0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
0,25 à <0,50	5 315	0,30%		45,00%	2,5	3 013	56,7%
0,50 à <0,75	58 740	0,55%		45,00%	2,5	45 149	76,9%
0,75 à <2,50	35 904	1,73%		45,00%	2,5	38 654	107,7%
2,50 à <10,00	1 995	3,81%		45,00%	2,5	2 743	137,5%
10,00 à <100,00	501	21,39%		45,00%	2,5	1 117	223,1%
100,00 (défaut)	658	100,00%		45,00%	2,5	0	0,0%
Sous-total	103 112	1,75%		45,00%	2,5	90 676	87,9%
Clientèle de détail							
0,00 à <0,15	108	0,09%		45,00%	-	12	11,0%
0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
0,25 à <0,50	66	0,31%		45,00%	-	15	22,3%
0,50 à <0,75	159	0,55%		45,00%	-	49	30,9%
0,75 à <2,50	1 391	1,18%		45,00%	-	711	51,1%
2,50 à <10,00	387	6,07%		45,00%	-	248	64,0%
10,00 à <100,00	5	30,82%		45,00%	-	4	97,4%
100,00 (défaut)	-	-		-	-	-	-
Sous-total	2 116	2,01%		45,00%	-	1 039	49,1%
Dont : Autres - clientèle de détail							
0,00 à <0,15	108	0,09%		45,00%	-	12	11,0%
0,15 à <0,25	-	-		-	-	-	-
0,25 à <0,50	66	0,31%		45,00%	-	15	22,3%
0,50 à <0,75	159	0,55%		45,00%	-	49	30,9%
0,75 à <2,50	1 391	1,18%		45,00%	-	711	51,1%
2,50 à <10,00	387	6,07%		45,00%	-	248	64,0%
10,00 à <100,00	5	30,82%		45,00%	-	4	97,4%
100,00 (défaut)	-	-		-	-	-	-
Sous-total	2 116	2,01%		45,00%	-	1 039	49,1%

Dont : PME							
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	45	0,28%	45,00%	-	9	19,2%	
0,50 à <0,75	114	0,57%	45,00%	-	33	29,3%	
0,75 à <2,50	123	1,43%	45,00%	-	53	42,9%	
2,50 à <10,00	213	6,06%	45,00%	-	122	57,1%	
10,00 à <100,00	5	30,82%	45,00%	-	4	97,4%	
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	499	3,38%	45,00%	-	221	44,2%	
Dont : Non-PME							
0,00 à <0,15	108,2	0,0	45,00%	-	12	11,0%	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	21	0,37%	45,00%	-	6	28,9%	
0,50 à <0,75	45	0,51%	45,00%	-	16	34,9%	
0,75 à <2,50	1 268	1,16%	45,00%	-	659	51,9%	
2,50 à <10,00	174	6,08%	45,00%	-	126	72,5%	
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1 617	1,59%	45,00%	-	819	50,6%	
Total	1 057 509	0,22%	44,78%	2,5	378 581	35,8%	

Tableau 36 (CCR6) : Expositions sur dérivés de crédit

Sans objet pour le groupe Arkéa en raison de l'absence de dérivés de crédit.

En milliers d'euros	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	-	-	-
Contrats dérivés sur défaut indiciels	-	-	-
Contrats d'échange sur rendement total	-	-	-
Options de crédit	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-
Total des montants notionnels	-	-	-
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	-	-	-
Juste valeur négative (passif)	-	-	-

Tableau 37 (CCR7) : État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit de contrepartie dans le cadre de la méthode du modèle interne

Non applicable au groupe Arkéa, car la méthode du modèle interne n'est pas utilisée pour calculer la valeur exposée au risque.

En milliers d'euros	RWA	Exigences de fonds propres
RWA décembre 2018	0	0
Montant des actifs	0	0
Qualité des actifs	0	0
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0
Mouvements de devises	0	0
Autres	0	0
RWA décembre 2019	0	0

Tableau 38 (CCR8) : Expositions sur des contreparties centrales

En milliers d'euros	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
Expositions aux QCCP (total)	328 249	6 565
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance); dont	231 977	4 640
(i) Instruments dérivés de gré à gré	231 977	4 640
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée	96 272	1 925
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
Expositions aux non-QCCP (total)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance); dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée		
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Contributions au fonds de défaillance non financées		

8. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties financières, le groupe Arkéa complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (*Credit Support Annex* ou Annexes de Remise en Garantie). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Les garanties sont exploitées dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse (i.e. portefeuille « clientèle de détail » et pour partie, portefeuille « entreprises ») traités en méthode de notation interne avancée (IRBA), les garanties sont prises en compte dans le calcul et dans la segmentation des pertes en cas de défaut (LGD) calculées de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant du portefeuille « établissements » et pour partie du portefeuille « entreprises », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer à l'emprunteur en cas de défaillance de ce dernier ;
- les sûretés financières sont définies comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables à première demande.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles internes.

Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement des crédits habitat.

Tableau 39 (CR3) : Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble

En milliers d'euros	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable (*)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	52 620 202	40 820 319	37 640 948	3 179 371	0
Total titres de créance	9 786 309	0	0	0	0
Expositions totales	62 406 511	40 820 319	37 640 948	3 179 371	0
Dont en défaut	295 312	424 110	401 330	22 781	0

*Colonne contenant les expositions bénéficiant de garanties, que ces garanties soient éligibles ou non aux techniques d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire pour réduire les exigences de fonds propres.

Le groupe Arkéa applique la méthode de notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans la modélisation des pertes en cas de défaut.

Tableau 40 (CR4) : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC

En milliers d'euros	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
Catégorie d'expositions						
Administrations centrales (emprunteurs souverains) et banques centrales	13 770 489	24	13 770 489	24	254 035	2%
Administrations régionales ou locales	4 697 402	1 125 343	4 697 402	1 125 343	1 060 619	20%
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	8 224 712	207 658	8 224 712	207 658	0	0%
Banques multilatérales de développement	54 578	0	54 578	0	0	0%
Organisations internationales	252 568	0	252 568	0	0	0%
Banques	348 867	0	348 867	0	167 044	25%
Entreprises	257 844	71 417	257 844	71 417	232 450	81%
Clientèle de détail	2 878 560	348 847	2 878 560	348 847	2 188 035	73%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	4 224 356	292 592	4 224 356	292 592	1 759 699	42%
Expositions en défaut	416 338	1 850	416 338	1 850	251 512	105%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0%
Obligations sécurisées (Covered bond)	42 661	0	42 661	0	4 265	10%
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0%
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	9 651	1 132 023	9 651	1 132 023	134 456	57%
Expositions sous forme d'actions	15 327	0	15 327	0	35 127	229%
Autres actifs	581 358	0	581 358	0	581 358	100%
Total	35 774 710	3 179 754	35 774 710	3 179 754	6 668 601	18%

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,
- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées.

Ce type de contreparties ou de crédits bénéficie de pondérations préférentielles. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

En outre, le groupe Arkéa n'utilise pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Tableau 41 (CCR5-A) : Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées

En milliers d'euros	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	2 344 687	1 938 868	405 819	-	405 819
Pensions	1 447 294	1 386 942	60 352	-	60 352
Compensations multiproduits			-		-
Total	3 791 981	3 325 810	466 171	-	466 171

Tableau 42 (CCR5-B) : Composition des sûretés pour les expositions au risque de crédit de contrepartie

En milliers d'euros	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités	314 821		660 272			
Obligations d'Etat					-	
Obligations garanties					1 386 977	
Total	314 821	0	660 272	0	1 386 977	0

9. Titrisation

L'exposition du groupe Arkéa aux titrisations était en réduction progressive depuis plusieurs années, les investissements sur cette typologie d'actif ayant fait l'objet d'une gestion extinctive. Depuis fin 2018, le groupe Arkéa n'est plus exposé aux titrisations et ces investissements sont considérés comme non conformes.

Tableau 43 : Titrisation par nature

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Titrisations	0	0
titrisation classique	0	0
titrisation synthétique	0	0

Tableau 44 : Détail des encours par échelon de qualité de crédit

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/18
Echelon de qualité de crédit		
E1		
E2		
E3		
E4		
E5		
E6		
E7		
E8		
E9		
E10		
E11		
Positions pondérées à 1250%		
Total valeurs exposées au risque	0	0

Tableau 45 : Exigence de fonds propres

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Exigences de fonds propres	0	0

10. Risque de marché

Ces informations sont indiquées dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Risques ».

Le groupe Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Tableau 46 (MR1) : Risque de marché selon l'approche standard

En milliers d'euros	RWAs	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)		
Risque sur actions (général et spécifique)		
Risque de change		
Risque sur produits de base		
Options		
Approche simplifiée		
Méthode delta-plus		
Approche par scénario		
Titrisation (risque spécifique)		
Total		

11. Risque de taux du portefeuille bancaire

Ces informations sont indiquées dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Risques ».

12. Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et à l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Risques ».

Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la Direction des risques de la CNCM est en charge du risque opérationnel. Le groupe Arkéa s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ce dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies de risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque. Ces travaux sont menés en étroite relation avec les filiales et directions fonctionnelles, en cohérence avec les dispositifs quotidiens de gestion des risques. Ces cartographies constituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité. Elles conduisent à des modélisations à dires d'experts, qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, la CNCM s'appuie notamment sur la base nationale des incidents internes. Cet outil est alimenté par le groupe Arkéa conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000 €, au-delà duquel chaque incident doit être saisi. A des fins d'exhaustivité de la collecte, le dispositif national encadre également les rapprochements entre la base des incidents et les informations comptables.

Par ailleurs, l'abonnement à une base de données externe permet de compléter l'analyse. Elle contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel. L'utilisation de cette base et les modalités de prise en compte de ces données font l'objet d'une procédure CNCM.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe Arkéa intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins quatre fois par an aux dirigeants effectifs.

Les procédures mises en œuvre au sein du groupe Arkéa en matière de gouvernance, de collecte des incidents, de systèmes de gestion et de mesure des risques, lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à l'ensemble Crédit Mutuel l'autorisation d'utiliser la méthode dite « avancée » pour calculer l'exigence de fonds propres à compter du 1^{er} avril 2010. Cette disposition s'applique au groupe Arkéa, hormis pour les entités entrées dans le périmètre de calcul depuis cette date.

L'exigence de fonds propres du groupe Arkéa calculée en méthode AMA est issue de la répartition entre groupes régionaux de l'exigence calculée au niveau de la CNCM.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) ;
- les programmes d'assurance.

Le groupe Arkéa a doté chacune de ses activités essentielles ou importantes d'un plan d'urgence et de poursuite d'activité qui s'articule autour de trois phases :

- le secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- la continuité d'activité : elle correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le retour à la normale.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé l'ensemble Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence de fonds propres AMA au titre du risque opérationnel.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels au sein du groupe Arkéa sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence ;
- assurer les risques graves assurables via des assureurs ou réassureurs externes ;
- développer l'auto-assurance en-deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Arkéa respectent les dispositions visées à l'article 323 du Règlement CRR concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurance retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cyber-risques.

13. Risque de liquidité

Cette présente partie vient en complément des éléments renseignés dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Risques ».

Stratégie et processus mis en place

Le pilotage de la trésorerie et du refinancement du groupe Arkéa est réalisé avec pour objectif premier la conformité de la gestion du risque de liquidité avec la Politique de gestion du capital et des risques de bilan du groupe. Cette dernière, définie par la Direction générale et le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, est historiquement vigilante et prudente face à ce risque.

L'appétence générale au risque de liquidité est définie via les principes validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, qui sont résumés ci-après :

- piloter la liquidité sur le périmètre bancaire consolidé du groupe ;
- assurer une gestion prudente du risque de liquidité par des équipes dédiées au sein de Crédit Mutuel Arkéa qui agit en tant que centrale de liquidité du groupe (la centrale de liquidité étant le seul émetteur du groupe sur les marchés) afin de contribuer à la continuité des activités du groupe même sur de longues périodes d'évolutions défavorables ;
- piloter la structure de bilan du groupe Arkéa afin de contribuer à la maîtrise du risque de liquidité ;
- gérer l'allocation interne pour assurer à tout moment aux filiales l'accès à la liquidité (Crédit Mutuel Arkéa étant leur unique contrepartie pour la gestion de leurs besoins ou excédents de trésorerie), afin qu'elles puissent respecter les règles réglementaires et internes.

Ces principes sont déclinés en limites et seuils de gestion sur une série d'indicateurs suivis régulièrement (lesquels intègrent différentes hypothèses tenant compte du modèle d'affaires du groupe).

Certains indicateurs clés font l'objet d'une attention particulière : il s'agit du coefficient d'engagement, du ratio LCR, de l'horizon de survie (avec un scénario de stress sur les marchés financiers) et du niveau d'utilisation du pool de gestion globale des garanties (pool 3G) déclaré (permettant l'accès aux opérations de politique monétaire de la Banque centrale européenne).

Depuis 2010, le groupe a ainsi mis en œuvre une politique visant à réduire son niveau de dépendance aux marchés financiers et augmenter ses réserves d'actifs liquides. Le coefficient d'engagement a diminué de près de 50 points pour s'établir dorénavant à près de 102%. Les réserves de liquidité (constituées de la trésorerie disponible, des titres éligibles au LCR et des actifs éligibles à la BCE immédiatement ou à brève échéance) représentent plus du double des besoins requis dans le cadre du LCR.

Le dispositif de surveillance et de pilotage est complété d'autres indicateurs permettant de couvrir les différents aspects du risque de liquidité : impasses en scénarios central et stressé, ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – cf. infra), ratio de mobilisation des actifs (basé sur le reporting des actifs grevés), réserves de liquidité, dispersion des sources de refinancement, volumes de refinancement par maturité, etc.

A fin 2019, les limites et seuils de gestion fixés par l'organe de direction (Direction générale et Conseil d'administration) sont intégralement respectés.

Tableau 47 (LIQ1) : ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dans le cadre du Règlement CRR, le groupe Arkéa produit et transmet mensuellement à la Banque centrale européenne le reporting sur le ratio de liquidité à court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2019. Le groupe a respecté l'exigence réglementaire sur l'ensemble de l'année 2019 avec des marges de manœuvre significatives. A fin 2019, le ratio LCR consolidé du groupe s'établit à 146%. Le niveau moyen annuel sur 2019 s'établit à 136%, comme indiqué dans le tableau ci-après.

En complément du LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé « NSFR » (*Net Stable Funding Ratio*). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé. Le niveau minimum requis sera de 100%.

À fin 2019, ce ratio est en cours de déclinaison au niveau de l'Union Européenne, avec une exigence réglementaire attendue à partir de 2021. Les simulations réalisées à fin 2019 montrent un ratio supérieur à 108%.

En milliers d'euros

Valeur totale non pondérée

Valeur totale pondérée

Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12

31/03/2019

30/06/2019

30/09/2019

31/12/2019

31/03/2019

30/06/2019

30/09/2019

31/12/2019

ACTIFS DE HAUTE QUALITE

Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					9 544 253	9 620 884	9 880 696	10 794 654
SORTIES DE TRESORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	34 382 879	34 970 169	35 497 217	36 272 359	2 521 749	2 571 949	2 608 067	2 669 374
Dépôts stables	20 759 389	21 074 007	21 387 192	21 715 595	1 037 969	1 053 700	1 069 360	1 085 780
Dépôts moins stables	13 604 616	13 872 637	14 086 337	14 530 260	1 464 906	1 494 724	1 515 019	1 557 089
Financement de gros non garanti	13 829 469	14 336 014	15 053 342	15 961 552	6 915 644	7 193 338	7 558 044	8 065 306
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	13 419 766	13 947 148	14 670 746	15 586 460	6 505 941	6 804 471	7 175 448	7 690 214
Créances non garanties	409 703	388 866	382 596	375 092	409 703	388 866	382 596	375 092
Financement de gros garanti					26 419	24 175	1 972	23 809
Exigences supplémentaires	9 218 799	9 354 646	9 449 204	9 524 533	1 160 228	1 171 368	1 178 467	1 172 789
Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	85 139	87 204	89 663	91 918	85 139	87 204	89 663	91 918
Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Facilités de crédit et de trésorerie	9 133 661	9 267 442	9 359 541	9 432 615	1 075 089	1 084 165	1 088 804	1 080 872
Autres obligations de financement contractuel	240 112	212 009	229 712	256 060	233 431	206 716	225 928	254 377
Autres obligations de financement éventuel	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					10 857 471	11 167 546	11 572 478	12 185 655

ENTREES DE TRESORERIE

Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	143 922	74 790	33 540	170 244	28 509	22 443	944	26 856
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 278 301	2 401 982	2 426 195	2 516 829	1 776 530	1 905 741	1 939 360	2 040 121
Autres entrées de trésorerie	1 836 642	2 030 647	2 167 679	2 173 752	1 836 642	2 030 647	2 167 679	2 173 752
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					0	0	0	0
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					0	0	0	0
TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	4 258 865	4 507 418	4 627 414	4 860 825	3 641 681	3 958 831	4 107 983	4 240 729
Entrées de trésorerie entièrement exemptées								
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%								
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	4 258 865	4 507 418	4 627 414	4 860 825	3 641 681	3 958 831	4 107 983	4 240 729
COUSSIN DE LIQUIDITE					9 544 253	9 620 884	9 880 696	10 794 654
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE					7 215 790	7 208 715	7 464 495	7 944 926
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (%)					133 204	134 181	133 187	135 875

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de liquidité

Le pilotage de la liquidité est assuré selon une organisation avec trois niveaux d'instances.

Les principes et limites de gestion de bilan du groupe sont fixés annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Le Conseil est régulièrement informé des résultats de la politique mise en œuvre et surveille chaque trimestre le respect des limites. Les limites des filiales sont adoptées par leur organe de surveillance dans le cadre défini au niveau du groupe.

Le Comité de gestion du capital et du bilan effectue le pilotage stratégique du groupe. Présidé par le Directeur général du groupe, il comprend les dirigeants effectifs, ainsi que les directeurs centraux en lien avec le Département gestion de bilan. Ce comité, qui constitue un « comité ad hoc » au sens de l'article 228 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, se réunit a minima quatre fois par an (7 comités en 2019).

En matière de liquidité, le Comité de gestion du capital et du bilan a pour mission de :

- définir la politique générale de gestion du risque de liquidité et proposer au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa un corpus de principes et de limites ;
- assurer le suivi de l'exposition en liquidité du groupe et de ses composantes. Si nécessaire, il peut demander à une structure d'adapter son exposition ;
- valider le processus de mesure et de suivi des risques liés ;
- orienter les politiques commerciales des entités en matière de collecte d'épargne et de vente de crédit en fixant les règles de cession interne des capitaux.

Les Comités ALM Opérationnels du groupe et des filiales ont pour responsabilité la gestion courante du bilan de l'entité concernée, par délégation et dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion du capital et du bilan du groupe. Le Comité ALM Opérationnel du groupe se réunit mensuellement. Présidé par le Directeur adjoint du pôle supports au développement, il a pour mission de :

- suivre la trésorerie et les réserves de liquidité ;
- gérer le refinancement et les couvertures en liquidité du groupe, notamment par la définition du programme de levées sur les marchés sur l'ensemble des maturités ;
- suivre les indicateurs de risque et le respect des limites et règles de gestion.

Les principales structures opérationnelles sont :

- le Département gestion de bilan groupe, qui est rattaché à la Direction du pilotage financier et produit les études et reportings nécessaires à la surveillance et aux décisions du Comité de gestion du capital et du bilan et du Comité ALM Opérationnel groupe (le responsable du département étant membre de ces comités), en lien, si nécessaire, avec la Direction des marchés financiers. Il assure le contrôle de la mise en œuvre des décisions des deux comités précités. Il gère également les principaux canaux de mobilisation de créances du groupe ;
- la Direction des marchés financiers, qui négocie et met en place des opérations (refinancement, placement, trésorerie) dans le cadre décidé par le Comité de gestion du capital et du bilan et le Comité ALM Opérationnel groupe ;
- la Direction du back-office, qui pilote la trésorerie « *intra-day* », en lien avec la Direction des marchés financiers.

Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque de liquidité, ainsi que stratégies et processus mis en place pour le suivi de l'efficacité constante de ces couvertures et techniques d'atténuation

La surveillance de l'exposition au risque de liquidité est constituée d'une batterie d'indicateurs couvrant les différentes facettes de ce risque. Un corpus de normes internes est également défini et validé annuellement et est suivi régulièrement (a minima trimestriellement) ; si nécessaire, si une norme apparaît inadaptée aux évolutions conjoncturelles ou structurelles, elle peut être amendée sur décision ou proposition du Comité de gestion du capital et du bilan au Conseil d'administration.

Le programme de refinancement du groupe sur les marchés est défini annuellement en tenant compte de l'impact de l'activité commerciale prévisionnelle sur les principaux indicateurs de liquidité et en cohérence avec le dispositif groupe de projections pluriannuelles dans lequel il s'inscrit. Il vise un respect durable des normes internes. Il peut être actualisé trimestriellement en fonction de l'évolution constatée et prévisionnelle de l'activité commerciale et du contexte des marchés financiers (cf. partie 4.5.3 du document d'enregistrement universel 2019 relative au risque de liquidité pour plus de détails).

Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité, et déclaration de l'organe de direction

Le suivi de l'exposition et des limites fait l'objet de reportings réguliers (généralement trimestriels) aux instances détaillées ci-avant, ainsi qu'au Comité des risques et de contrôle interne et au Comité de surveillance des risques.

Les reportings sont adaptés aux destinataires en fonction de leur rôle dans la gestion et la surveillance du risque de liquidité.

En outre, chaque année, l'organe de direction (constitué du Conseil d'administration et de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa) approuve une déclaration sur le risque de liquidité. Cette déclaration, qui est transmise à la Banque centrale européenne, couvre les principaux aspects de la gestion du risque de liquidité : l'organisation, le dispositif de mesure et de surveillance, l'appétence du groupe, les modalités de gestion (tant en situation normale que stressée), les niveaux des principaux indicateurs, etc. La déclaration au titre de l'année 2019 est conclue par le texte ci-dessous :

« Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa confirment que la situation de liquidité du groupe correspond bien à son niveau d'appétence au risque de liquidité. A ce titre, l'indicateur de survie calculé par le groupe Arkéa est significativement supérieur à sa limite interne de douze mois, y compris en tenant compte d'hypothèses de stress sur la clientèle du groupe et sur les marchés financiers.

La situation de liquidité reflète la mise en œuvre d'une politique prudente, tant en situation normale qu'en situation de stress. Le groupe dispose ainsi de marges de manœuvre significatives qui pourront être utilisées en cas de tensions (à l'instar des tensions actuelles dans le cadre de l'épidémie de coronavirus).

L'organisation centralisée de la gestion de la liquidité et la gouvernance associée sont appropriées au caractère vital du risque de liquidité.

Le dispositif de gestion est documenté. Il couvre les différents aspects du risque de liquidité et est adapté au profil de risque du groupe Arkéa. L'information régulière des différentes instances du groupe est conforme aux attentes.

Les ratios réglementaires et les indicateurs internes font l'objet d'une surveillance permanente. Leur niveau témoigne d'une gestion saine et prudente.

Conformément à ses principes de bonne gestion et aux attentes de la BCE, le Conseil d'administration et le Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa s'engagent à promouvoir la démarche ILAAP en continuant de surveiller en permanence l'adéquation des liquidités et du financement du groupe à son niveau d'appétence au risque. »

Modèle relatif aux informations qualitatives en matière de ratio de liquidité à court terme

- Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale,
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties,
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de support d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles (*asset managers*), banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, Pays Scandinaves, etc.).

- Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés (et s'inscrivent dans le cadre de la réglementation EMIR (*European market infrastructure regulation*)).

A fin 2019, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 90 millions d'euros comme indiqué dans la rubrique 11 du tableau ci-avant, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

- Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valeurisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du groupe.

- **Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe**

Comme indiqué dans le point « Stratégie et processus mis en place », Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de liquidité :

- Crédit Mutuel Arkéa emprunte et prête sur les marchés en tenant compte des besoins ou excédents prévisionnels des entités composant le périmètre bancaire. Les opérations sont réalisées en euros,
- les entités ayant des besoins de trésorerie se refinancent exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa ; les entités bancaires ayant des excédents de trésorerie les replacent exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa. Les opérations sont réalisées aux conditions de marché du moment.

Outre la gestion du caractère vital du risque de liquidité par des équipes spécialisées au sein de Crédit Mutuel Arkéa, cette organisation permet de mutualiser les besoins de l'ensemble des entités bancaires et d'atteindre la taille critique suffisante pour accéder aux marchés dans des conditions concurrentielles de prix et de volume.

La gestion de la liquidité du groupe étant centralisée par Crédit Mutuel Arkéa, le superviseur a accordé une exemption de suivi individuel du ratio LCR aux principales filiales bancaires du groupe.

14. Informations sur les actifs grevés et non grevés

En application de l'article 100 du Règlement CRR, le groupe Arkéa déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs grevés et non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toute limitation d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts,
- accords de collatéralisation,
- garanties financières collatéralisées,
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité,
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable,
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction,
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Concernant le groupe Arkéa, les principales sources de charges grevant les actifs sont :

- la mise en pension et prêts de titres ;
- les créances en garantie d'émissions d'obligations sécurisées ;
- les créances en garantie d'emprunts auprès de la banque centrale.

Le ratio médian des actifs grevés par rapport au total bilan réglementaire est de 18,14% au 31 décembre 2019.

Tableau 48 (A) : Actifs grevés et non grevés

	Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
En milliers d'euros	010	030	040	050	060	080	090	100
Actifs de l'établissement déclarant	17 823 524	0			78 910 704	0		
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	910 354	0	910 354	0
Titres de créances	3 096 904	0	3 096 904	0	8 737 683	0	8 756 922	0
Dont obligations sécurisées	0	0	0	0	2 530 061	0	2 530 061	0
Dont titres adossés à des actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont émis par des administrations publiques	1 425 109	0	1 425 109	0	2 323 722	0	2 323 722	0
Dont émis par des entreprises financières	1 669 811	0	1 669 811	0	4 290 609	0	4 407 612	0
Dont émis par des entreprises non financières	2	0	1 985	0	1 886 454	0	1 926 292	0
Autres actifs	14 726 620	0			68 516 782	0		

valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée

Tableau 49 (B) : Sûretés reçues

	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de	dont HQLA et EHQLA
En milliers d'euros	010	030	040	060
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	0	0	1 501 803	0
Prêts à vue	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0
Titres de créances	0	0	1 216 153	0
Dont obligations sécurisées	0	0	812 129	0
Dont titres adossés à des actifs	0	0	0	0
Dont émis par des administrations publiques	0	0	370 097	0
Dont émis par des entreprises financières	0	0	18 660	0
Dont émis par des entreprises non financières	0	0	12 716	0
Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	0	0
Autres sûretés reçues	0	0	285 920	0
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0	0	0
Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement			0	
TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	17 824	0		

valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée

Tableau 50 (C) : Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
En milliers d'euros	010	030
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	14 950 444	17 823 525

valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée

15. Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération

Ces informations sont indiquées dans le document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

16. Annexes

16.1. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
II – Champ d'application du cadre réglementaire			
Tableau 1	(LI3)	Description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité)	10
Tableau 2	(LI1)	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	11
Tableau 3	(LI2)	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	12
III – Fonds propres			
Tableau 4		Rapprochement des fonds propres comptables / fonds propres prudentiels	15
Tableau 5		Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	16 - 18
Tableau 6		Informations quantitatives sur les instruments de fonds propres	19 - 21
Tableau 7	(OV1)	Vue d'ensemble des risques pondérés	22
IV – Indicateurs prudentiels			
Tableau 8		Ratios de solvabilité	23
Tableau 9		Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	24
Tableau 10		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	24
Tableau 11	(INS1)	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	25
Tableau 12	(LRSum)	Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	26
Tableau 13	(LRCom)	Ratio de levier	27
Tableau 14	(LRSp)	Ventilation des expositions au bilan	28
VI – Risque de crédit			
Tableau 15	(CRB-B)	Montant net total et moyen des expositions	31
Tableau 16	(CRB-C)	Ventilation géographique des expositions	32
Tableau 17	(CRB-D)	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	33
Tableau 18	(CRB-E)	Échéance des expositions	34
Tableau 19	(CR1-A)	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'exposition et instrument	38
Tableau 20	(CR1-B)	Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie	39
Tableau 21	(CR1-C)	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	39
Tableau 22	(template 3)	Qualité de crédit des expositions par jour de retard	40
Tableau 23	(template 1)	Qualité de crédit des expositions restructurées	40
Tableau 24	(template 4)	Expositions performantes et non performantes, provisions correspondantes	41
Tableau 25	(template 9)	Actifs saisis	41
Tableau 26	(CR2-A)	Évolution du solde des ajustements pour risque de crédit général et spécifique	42
Tableau 27	(CR5)	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	43
Tableau 28	(CR6)	Approche notation interne – Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et échelle de PD	46 - 47
Tableau 29	(CR9)	Approche notation interne - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'exposition	48
Tableau 30	(CR8)	État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche notation interne	48
Tableau 31	(CR10)	Financements spécialisés et actions	49
VII – Risque de contrepartie			
Tableau 32	(CCR1)	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche	50
Tableau 33	(CCR2)	Exigence de fonds propres au titre de CVA	51
Tableau 34	(CCR3)	Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	51
Tableau 35	(CCR4)	Approche notation interne - Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille et par échelon de PD	52 - 53
Tableau 36	(CCR6)	Expositions sur dérivés de crédit	53
Tableau 37	(CCR7)	État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit de contrepartie dans le cadre de la méthode du modèle interne	53
Tableau 38	(CCR8)	Expositions sur des contreparties centrales	54
VIII – Techniques d'atténuation du risque de crédit			
Tableau 39	(CR3)	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble	56
Tableau 40	(CR4)	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	56
Tableau 41	(CCR5-A)	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	57
Tableau 42	(CCR5-B)	Composition des sûretés pour les expositions au risque de crédit de contrepartie	57
IX – Titrisation			
Tableau 43		Titrisation par nature	58
Tableau 44		Détail des encours par échelon de qualité de crédit	58
Tableau 45		Exigences de fonds propres	58
X – Risque de marché			
Tableau 46	(MR1)	Risque de marché selon l'approche standard	59
XIII – Risque de liquidité			
Tableau 47	(LIQ1)	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	64 - 65
XIV – Informations sur les actifs grevés et non grevés			
Tableau 48	(A)	Actifs grevés et non grevés	71
Tableau 49	(B)	Sûretés reçues	71
Tableau 50	(C)	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	71

16.2. Tableau de concordance Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Objectifs et politique de gestion des risques	1
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	10
437	Fonds propres	Fonds propres	13
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	22
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	50
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels - Ratio de solvabilité	23
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Sans objet pour Crédit Mutuel Arkéa dont l'exposition totale (au sens du ratio de levier) n'excède pas 200 Md€, seuil déclencheur de la qualification d'établissement systémique mondial ou non	-
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit – Expositions & Qualité de crédit des actifs	30
443	Actifs grevés	Informations sur les actifs grevés et non grevés	70
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit - Approche standard	43
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	59
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	61
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Risque de crédit – informations quantitatives complémentaires	49
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	60
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	58
450	Politique de rémunération	Politique de rémunération	72
451	Levier	Indicateurs prudentiels - Ratio de levier	26
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - Approche notation interne	43
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	55
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	61
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	59

Etant donné le caractère coopératif et mutualiste ainsi que non coté de Crédit Mutuel Arkéa, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaires du groupe, les communications exigées à la huitième partie du Règlement CRR ne seront publiées qu'annuellement. En outre, du fait de son appétence modérée au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.